

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

COORDINATION DU
TRAVAIL
GOUVERNEMENTAL



PROGRAMME 129

COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	23
Justification au premier euro	31
Opérateurs	81

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marc GUILLAUME

Secrétaire général du Gouvernement

Responsable du programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

Sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » fédère les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre, au sein d'un ensemble budgétaire rationalisé.

Il intègre également les subventions versées à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

Les orientations principales du programme sont les suivantes :

- Soutenir efficacement le Premier ministre dans l'exercice de sa fonction de direction de l'action du Gouvernement ;
- Mettre en œuvre dans les services du Premier ministre les orientations fixées de modernisation de l'État, en intensifiant notamment la culture de la performance.

S'agissant des résultats du programme, l'analyse adopte successivement les points de vue du citoyen, du contribuable et de l'utilisateur.

Du point de vue du citoyen, plusieurs indicateurs représentatifs du programme connaissent des améliorations significatives.

Le taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature reste stable à un niveau élevé de 95 % (contre 94 % en 2018). Il en est de même pour l'indicateur relatif à la transposition des directives européennes qui atteint un niveau exceptionnel avec un taux de déficit de transposition de 0,3 %.

Par ailleurs, le sentiment d'information sur l'action du Gouvernement, mesuré par le Service d'information du Gouvernement (SIG) a progressé : 53 % des personnes interrogées déclarent être bien informées sur l'action du Gouvernement contre 49 % en 2018. Il en est de même pour la fréquentation de la toile gouvernementale qui, bien que constituée de moins de sites, a été consultée par treize millions de visiteurs uniques supplémentaires.

Les citoyens internautes ont également accès à un nombre accru de ressources en open data puisque les données disponibles sur le site « data.gouv.fr » ont augmenté de 7,3 % entre 2018 et 2019. Le nombre de contributeurs actifs a progressé de 42 % : 49 724 en 2019 contre 35 060 en 2018.

Du point de vue du contribuable, les efforts de rationalisation se sont poursuivis, permettant notamment d'améliorer le ratio d'occupation immobilière, celui de la gestion des ressources humaines ainsi que la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 10 juillet 1987.

Enfin, du point de vue de l'utilisateur, France Stratégie, dont la mission est d'éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue, a vu ses études et rapports toujours largement consultés, plus de 1,3 million de visiteurs ayant visité son site ou ceux des organismes de son réseau.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes
INDICATEUR 1.1	Taux d'application des lois
INDICATEUR 1.2	Taux de déficit de transposition des directives européennes
OBJECTIF 2	Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement
INDICATEUR 2.1	Niveau d'information sur l'action du gouvernement
INDICATEUR 2.2	Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues
OBJECTIF 3	Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies
INDICATEUR 3.1	Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues
OBJECTIF 4	Éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue
INDICATEUR 4.1	Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes
OBJECTIF 5	Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État
INDICATEUR 5.1	Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'État
INDICATEUR 5.2	Niveau de maturité des systèmes d'information ministériels
OBJECTIF 6	Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers
INDICATEUR 6.1	Ouverture et diffusion des données publiques
OBJECTIF 7	Optimiser le coût et la gestion des fonctions support
INDICATEUR 7.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 7.2	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 7.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 7.4	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
INDICATEUR 7.5	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 7.6	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1**

Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes

INDICATEUR 1.1 mission**Taux d'application des lois**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature	%	95	94	Non rempli	Non rempli	95	Non rempli
Délai d'application inférieur ou égal à 6 mois	Nb	1090	198	Non rempli	Non rempli	709	Non rempli
Délai d'application entre 6 mois et 12 mois	Nb	982	25	Non rempli	Non rempli	204	Non rempli
Délai d'application supérieur à 12 mois	Nb	608	0	Non rempli	Non rempli	28	Non rempli

Commentaires techniques**Sous-indicateur « Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature »**Sources des données :

Les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Ce sous-indicateur vise à mesurer le taux d'application des lois promulguées depuis le début de la législature, compte tenu d'un délai raisonnable de six mois entre la promulgation d'une loi et la publication des décrets d'application.

Pour 2017, ce taux est calculé au 11 mai 2017, terme de la précédente mandature, en application de l'ensemble des lois de la XIVe législature promulguées depuis plus de six mois au 11 mai 2017.

Pour 2018 et 2019, ce taux est calculé au 31 décembre de l'année N en application des lois promulguées entre le début de la XVe législature et le 30 juin de l'année N.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

Pour 2017 :

- numérateur : nombre de mesures d'application des lois de la XIVe législature promulguées depuis plus de six mois, à la date du 11 mai 2017, qui ont reçu application entre le début de la XIVe législature et le 11 mai 2017 ;
- dénominateur : nombre total de mesures nécessaires à l'application des lois de la XIVe législature promulguées depuis plus de six mois, à la date du 11 mai 2017.

Pour 2018 et 2019 :

- numérateur : nombre de mesures d'application des lois promulguées, entre le début de la XVe législature et le 30 juin de l'année N, qui ont reçu application entre le début de la XVe législature et le 31 décembre de l'année N ;
- dénominateur : nombre total de mesures nécessaires à l'application des lois promulguées entre le début de la XVe législature et le 30 juin de l'année N.

Décomposition par ministère**Réalisation 2019**

Premier ministre	100 %
Ministère de la justice	88 %
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	100 %

Ministère des armées	100 %
Ministère de la transition écologique et solidaire	92 %
Ministère des solidarités et de la santé	97 %
Ministère de l'économie et des finances	93 %
Ministère du travail	99 %
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	100 %
Ministère de l'action et des comptes publics	97 %
Ministère de l'intérieur	96 %
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	92 %
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	91 %
Ministère des outre-mer	100 %
Ministère de la culture	100 %
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	100 %
Ministère des sports	100 %
Taux d'application au 31 décembre 2019	95 %

Sous-indicateurs « Délai d'application inférieur ou égal à 6 mois », « Délai d'application entre 6 mois et 12 mois » et « Délai d'application supérieur à 12 mois »

Sources des données :

Les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Il s'agit de répartir les mesures ayant reçu application (numérateur du premier sous-indicateur 1.1) en fonction de leur délai de mise en application : inférieur ou égal à 6 mois, entre 6 et 12 mois, supérieur à 12 mois.

Modalités de calcul :

Le délai d'application d'une mesure est obtenu par différence entre la date de publication du dernier décret d'application et la date de publication de la loi ou la date d'entrée en vigueur de la mesure si la loi en prévoit une entrée en vigueur différée.

Les mesures présentant un caractère « éventuel » (notamment lorsque le texte de loi prévoit une date d'entrée en vigueur par décret et/ou « au plus tard le ») ne sont prises en compte, au dénominateur comme au numérateur, qu'à leur publication. Le délai de publication attaché à ces mesures est par nature égal à zéro.

INDICATEUR 1.2 mission

Taux de déficit de transposition des directives européennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de déficit de transposition des directives européennes	%	0,4	0,5	1	A renseigner le 9 décembre 2019	0,3	1

Commentaires techniques

Source des données :

Les données relatives au numérateur sont fournies par le secteur juridique du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) qui anime le réseau des correspondants ministériels de la transposition. Il exploite la base de données « transposition des directives », actualisée à partir des résultats des réunions interministérielles trimestrielles organisées au SGAE et des réunions des groupes à haut niveau de la transposition, coprésidées par le Secrétaire général du Gouvernement et la Secrétaire générale des affaires européennes.

Les données relatives au dénominateur sont transmises par la Commission européenne qui recense le nombre total de directives en vigueur assurant le fonctionnement du marché intérieur*.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et non complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (désormais 31 mai ou 30 novembre) ;
- dénominateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et devant être complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (désormais 31 mai ou 30 novembre).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

*nombre de directives en retard de transposition correspondant à l'objectif de 1 % pour un nombre total de directives en vigueur s'élevant à 1 040 directives.

Ministères	Avant échéance	Retard compris entre 0 et 6 mois	Retard compris entre 6 et 12 mois	Retard supérieur à 12 mois	Total
Ministère de la culture		1			1
Ministère de la justice	1	2			3
Ministères économiques et financiers	1	4	2		7
Ministère de la transition écologique et solidaire	6		1		7
Ministères sociaux		1		1	2
Ministère de l'intérieur				1	1
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	2				2
Total	10	8	3	2	23

En nombre de directives européennes

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 : TAUX D'APPLICATION DES LOIS

Le taux d'application des lois était au 31 décembre 2019 de 95 % : les résultats en matière d'application des lois promulguées depuis plus de 6 mois atteignent ainsi un niveau exceptionnel, le plus élevé depuis 2008 et le début des travaux sur le suivi de l'application des lois.

Pour atteindre ce résultat, les directions d'administration centrale, sous la coordination du cabinet du Premier ministre et du secrétariat général du Gouvernement, et avec l'implication forte du Conseil d'État dans l'examen des textes, ont fourni un travail conséquent (en particulier lors des mois de novembre et décembre 2019 avec 72 décrets d'application publiés représentant 130 mesures à prendre).

Ce résultat exceptionnel concernait tous les ministères : 8 présentaient un taux d'application de 100 % et les 9 autres avaient des taux autour de 90 %.

Parmi les 44 lois de plus de six mois appelant des mesures d'application, 30 étaient applicables à 100 % et seules 14 nécessitaient encore des décrets d'application (10 de ces 14 lois étaient déjà applicables entre 80 et 98 %).

Sur les 941 mesures prises, le délai de mise en application des lois restait par ailleurs satisfaisant puisque 75 % l'ont été dans un délai inférieur ou égal à 6 mois, 22 % étaient intervenues dans un délai compris entre 6 et 12 mois et 3 % seulement au-delà d'un délai d'un an.

Le processus de suivi des décrets d'application des lois de la XV^e législature pratiqué depuis le début de la XV^e législature est resté identique à celui développé pendant la XIV^e législature.

La méthodologie retenue s'appuie sur les circulaires du Premier ministre du 29 février 2008 relative à l'application des lois et du 7 juillet 2011 relative à la qualité du droit. Un tableau est préparé par le secrétariat général du Gouvernement pour toute loi afin d'identifier, pour chaque mesure d'application, le ministère porteur et en son sein la direction compétente. Un échéancier prévisionnel d'adoption de tous les textes attendus est défini dès la publication de la loi lors d'une réunion interministérielle. Son respect est vérifié régulièrement lors de réunions de suivi. Ce tableau de programmation permet de dresser la liste exhaustive des décrets à prendre, de faire le point sur les organismes à consulter et de visualiser non seulement la charge de travail des différents ministères et de leurs directions mais également celle du Conseil d'État. S'agissant spécifiquement des décrets en Conseil d'État, des échanges réguliers avec le Conseil d'État permettent de donner une priorité d'examen aux décrets d'application des lois.

Le tableau de programmation des décrets ainsi arrêté est transmis par le Premier ministre au Conseil d'État et aux assemblées parlementaires et mis en ligne sur le site Légifrance. C'est à partir de ce tableau consolidé et du recensement des décrets d'application publiés au *Journal officiel* que le secrétariat général du Gouvernement dresse, en lien avec les ministères, des bilans semestriels qui sont rendus publics sur le site Légifrance.

Ainsi, le dispositif de suivi de l'application des lois prouve une nouvelle fois sa cohérence en permettant d'atteindre, au 31 décembre 2019, un taux d'application de 95 %, soit 941 mesures d'application des lois promulguées avant le 30 juin 2019 prises sur les 990 mesures attendues.

INDICATEUR 1.2 : TAUX DE DÉFICIT DE TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES

Au cours de l'année 2019, les résultats en matière de transposition se sont améliorés.

Le déficit de transposition des autorités françaises, en novembre 2019 était de 0,3 %. Cela signifie que sur l'ensemble des directives en vigueur au 31 novembre 2019 (1 000 environ) et dont la date d'échéance de transposition était dépassée, seules trois directives n'étaient pas intégralement

transposées en droit français. Ce score se situe dans le groupe de tête des États membres et devrait être très inférieur à celui de la moyenne des 28 États membres de l'Union qui sera communiqué en juin/juillet 2020.

Sur ces trois directives en retard de transposition, deux affichaient un retard de plus d'un an à fin novembre 2019 et l'une, relevant des ministères économiques et financiers, appelait l'adoption d'une mesure législative (ordonnance).

La transposition de 23 directives a pu être achevée en 2019.

Dix d'entre elles ont été transposées avant l'échéance, soit plus de 43 % (elles étaient 54 % en 2018, 42 % en 2017 et 20 % en 2016) et huit l'ont été avec moins de six mois de retard (soit 34 % en 2018, 47 % en 2016, et 89 % en 2015).

Plusieurs facteurs peuvent concourir aux retards de transposition qui peuvent être constatés : les délais et dates d'achèvement des procédures législatives qui ne permettent pas toujours l'adoption, sur leur fondement, des actes réglementaires nécessaires à l'achèvement de la transposition, les délais des consultations obligatoires et facultatives, ou encore la complexité des textes à transposer.

OBJECTIF 2

Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement

INDICATEUR 2.1

Niveau d'information sur l'action du gouvernement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Sentiment d'information sur l'action du gouvernement	%	46	49	48	51	53	45
Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale	millions	42	45	40	55	58	45

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Sentiment d'information sur l'action du gouvernement »

Sources des données :

Les données sont fournies trimestriellement par le département analyse du Service d'information du gouvernement (SIG) à partir d'une enquête réalisée par un institut de sondages en mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Chaque enquête est réalisée en ligne auprès d'un échantillon national de 1000 individus représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) après stratification par régions et catégories d'agglomération. La question est formulée de la façon suivante : « D'une manière générale, vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur l'action du Gouvernement ? »

Modalités de calcul :

La valeur de l'indicateur résulte d'une enquête réalisée plusieurs fois par an. Il correspond à la moyenne annuelle du taux de personnes se déclarant très bien ou bien informées sur l'action du Gouvernement.

Sous-indicateur « Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale »

Sources des données :

Outils de mesure d'audience Analyzer NXIII (société AT Internet).

Modalités de calcul :

La méthode de calcul, qui se base sur la technologie de mesure d'audience fournie par AT Internet, comptabilise les appels des différents marqueurs présents sur les pages des sites de la toile gouvernementale concernés. Les audiences ainsi fournies correspondent au nombre de visiteurs uniques mensuels sur la toile gouvernementale constaté en moyenne au cours de l'année.

Suite à la mise en ligne de nouveaux sites gouvernementaux, la toile gouvernementale comprend à ce jour 672 sites, répartis comme suit :

- 40 sites de ministères (sites portail de chaque ministère et des services du Premier ministre concernés) ;
- 41 sites de services (sites à dominante servicielle pouvant proposer des démarches en ligne ou des outils) ;
- 49 sites thématiques (sites traitant d'une thématique précise, pouvant être de nature interministérielle) ;
- 542 sites de services déconcentrés (ambassades, académies, préfectures départementales et régionales, etc.).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 2.2**Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues	%	70,7	55	60	73	73	75

Commentaires techniquesSources des données :

Les données sont fournies par la MILDECA à partir d'un sondage réalisé annuellement.

Modalités de calcul :

La valeur de l'indicateur correspond au nombre de personnes interrogées qui ont un bon niveau de connaissances des risques, divisé par le nombre total de personnes interrogées, exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 2.1 : NIVEAU D'INFORMATION SUR L'ACTION DU GOUVERNEMENT****Sous-indicateur « Sentiment d'information sur l'action du gouvernement »**

L'année 2019 a été riche en débats relatifs à l'action gouvernementale (Grand Débat national, réforme des retraites). La réalisation 2019 (53 %) est supérieure à la prévision initiale (48 %) et à la prévision actualisée (51 %). La réalisation 2019 est également supérieure de 4 points au niveau mesuré en 2018 (49 %).

Sous-indicateur « Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale »

Sur la base d'une prévision à 40 millions de visiteurs uniques mensuels en moyenne pour l'année 2019 puis réajustée à la hausse à 55 millions, l'objectif peut être considéré comme atteint avec 58 millions de visiteurs uniques enregistrés sur l'année 2019.

Dans la continuité de 2018, la toile gouvernementale voit son nombre de visiteurs uniques augmenter.

Cette évolution s'explique notamment par :

- les évolutions des usages de communication : la consommation des réseaux sociaux a fortement augmenté par rapport aux sites internet, mais sans pour autant venir supplanter les sites qui permettent d'apporter des informations plus précises et détaillées ;
- la démarche de transformation digitale qui vise à optimiser la communication digitale. Les actions de communication et actualités restent publiées en ligne en raison d'une consommation digitale accrue. Exemple : le dispositif *online* dédié à la Reconstruction de Notre-Dame a été très largement consulté, et ce même à l'échelle internationale ;
- la démarche globale de dématérialisation des procédures et services. Exemple : la mise en place du 100 % dématérialisé pour les déclarations de revenus a généré un trafic sans précédent ;
- l'ajout de sites à la toile gouvernementale, notamment pour répondre aux enjeux évoqués ci-dessus.

C'est d'ailleurs pourquoi la prévision 2020 a été revue à l'été 2019 à 50 M de visiteurs uniques et pourrait même encore être revue à la hausse à 55 M.

INDICATEUR 2.2 : NIVEAU DE CONNAISSANCE DES CITOYENS SUR LE DANGER DES DROGUES

Cet indicateur « *niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues* » a pour objectif de mesurer la perception par les citoyens de la dangerosité des drogues dites licites (tabac et alcool) et illicites (stupéfiants).

Les résultats 2019 témoignent d'une légère progression de bonnes réponses sur quatre questions et une baisse qui se concentre majoritairement sur le thème du cannabis.

Cette méconnaissance partielle des dangers du cannabis par la population française est sans doute induite, d'une part, par la multitude d'informations qui circulent autour des enjeux de légalisation aux niveaux européens et internationaux, qui peuvent ainsi susciter une confusion, et, d'autre part, par le manque de diffusions de connaissances et de repères clairs sur les dangers concernant cette substance.

Pour relayer un discours public sans ambiguïté, la MILDECA souhaite mobiliser l'ensemble de ses partenaires, tant au niveau national que local (administrations centrales, chefs de projet MILDECA et collectivités), afin de mieux informer les jeunes, mais aussi l'ensemble des adultes qui les entourent.

OBJECTIF 3

Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies

INDICATEUR 3.1

Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues	%	69	69	71	71	72	70

Commentaires techniques

Sources des données :

Les éléments d'ordre financier sont fournis en fin d'année par les rapports d'activité des chefs de projet : il leur est demandé d'indiquer pour chaque projet quels sont les financements additionnels mobilisés auprès des services déconcentrés, des agences régionales de santé (hors projet de loi de finances de la sécurité sociale), des collectivités locales et autres partenaires.

Modalités de calcul :

Il s'agit du ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant des crédits mobilisés auprès des partenaires locaux et le montant des crédits d'intervention octroyés par la MILDECA aux chefs de projet.

Le pourcentage de ces crédits additionnels mesure la capacité de la MILDECA à mobiliser et coordonner la politique publique au niveau territorial.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : NIVEAU DE MOBILISATION DES PARTENAIRES LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE LES DROGUES

La multiplicité des acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives suppose de la part des chefs de projets MILDECA (les directeurs de cabinet des Préfets) la construction de partenariats renforcés, pour assurer une cohérence des modes d'intervention et des financements. En effet la mobilisation des partenaires locaux relevant des services de l'Etat (ARS, rectorats...) ou des collectivités locales est un facteur de réussite de la politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le réseau des chefs de projet est lui-même animé par la MILDECA. Une instruction annuelle leur est ainsi adressée pour fixer les orientations, priorités et orienter l'engagement des crédits qui leur sont délégués.

Les résultats constatés, dans le présent rapport de performance, attestent de la pertinence et de l'efficacité des actions ainsi entreprises par la MILDECA et son réseau : le niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues continue d'augmenter (72 % soit plus de 20 M€). 40 % de ces cofinancements sont apportés par les ARS et 24 % par les collectivités locales.

Les feuilles de route régionales conclues en 2019 favorisent cette mobilisation partenariale autour de la construction d'un plan local d'actions partagé par les différents acteurs. Les chefs de projets départementaux sont invités par ailleurs à développer les partenariats avec les collectivités locales. Des outils, comme le Guide du Maire face aux conduites addictives, rédigé avec l'association des maires de France, ont été diffusés en 2019.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 4**Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue****INDICATEUR 4.1****Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de visites sur les sites de France Stratégie et des organismes associés à son réseau	Nb	1 467 465	1418369	1405000	1 315 468	1 300 569	1477135
Visibilité médiatique des travaux du CGSP et des organismes associés à son réseau	Nb	11 450	8891	11000	11 054	12 563	11700

Commentaires techniques

Les données sont recensées à périmètre constant depuis 2013 et concernent outre France Stratégie, le CAE, le COR, le COE et le CEPII. Ce périmètre ne comprend donc pas les trois Hauts conseils qui ont rejoint le réseau au 1er janvier 2014. Enfin, le Haut Conseil pour le climat a été créé par décret du 14 mai 2019 et se trouve hébergé par France Stratégie.

Sous-indicateur « Nombre de visites sur les sites de France stratégie et des organismes associés à son réseau »Sources des données :

Le suivi de ce sous-indicateur pour France Stratégie et les organismes associés précités est coordonné par le secrétariat général de France Stratégie.

Modalités de calcul :

Ce sous-indicateur retrace le nombre annuel de visites sur le site Internet de France Stratégie et de chacun des organismes rattachés précités. Les données sont issues des statistiques mensuelles de consultation fournies par les sociétés prestataires (AT-Internet, Xiti, Google).

Sous-indicateur « Visibilité médiatique des travaux de France Stratégie et des organismes associés à son réseau »Source des données :

Le suivi de ce sous-indicateur pour France Stratégie et les organismes rattachés précités est coordonné par le secrétariat général de France Stratégie.

Modalités de calcul :

Ce sous-indicateur rend compte, pour une année donnée, du nombre de références à France Stratégie et aux organismes rattachés précités dans tous les supports médiatiques confondus (presse écrite, Internet, radio, télévision). Les données sont obtenues mensuellement à partir des restitutions fournies par les sociétés prestataires (Argus de la presse, Kantarmédia et Meltwater).

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 4.1 : APPORT DES TRAVAUX STRATÉGIQUES ET PROSPECTIFS POUR ÉCLAIRER L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS ET PRÉPARER LES RÉFORMES****Sous-indicateur : "nombre de visites sur les sites de France Stratégie et des organismes associés à son réseau"**

La cible n'est pas tout à fait atteinte pour deux raisons principales :

- un nombre inférieur de rapports et de notes d'analyses de France Stratégie qui entraîne un trafic un peu moins élevé alors même, comme le démontre le second sous-indicateur, que l'impact de ces publications est plus important ;
- à la suite de la recomposition du COE en 2019, son activité a été momentanément réduite ce qui a engendré un trafic moindre sur la page COE, désormais intégrée sur le site France Stratégie.

Sous-indicateur : "visibilité médiatique des travaux du CGSP et des organismes associés à son réseau"

La cible est dépassée, ainsi les résultats de visibilité médiatique se situent à un niveau élevé en raison notamment :

- du rapport publié par le Conseil d'orientation des retraites (COR) en novembre sur les « Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030 » et de l'actualité médiatique générale concernant la réforme des retraites ;
- du nombre plus élevé de publications du CAE ainsi qu'une de leurs notes à fort impact médiatique sur les drogues légères ;
- de la notoriété des publications majeures diffusées par France Stratégie (« Comment faire enfin baisser les émissions de CO2 des voitures », « Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique », « Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital - Premier rapport » etc.) ;
- de la gestion des relations presse du Haut Conseil pour le Climat par le service communication de France Stratégie de mai 2019 à juillet 2019, avec la mise en place de celui-ci et la sortie de leur tout premier rapport, bien repris par la presse et comptabilisé dans le nombre de retombées indiqué plus haut.

OBJECTIF 5

Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État

INDICATEUR 5.1 mission

Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'État

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État	Note de 0 à 5	2,7	2,7	2,8	2,8	2,8	3,5
Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information	%	89	90	91	92	92	95

Commentaires techniques

Sous-indicateur : « Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État »

Source des données :

Les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Les données de base sont les niveaux de maturité effectifs (réels) des départements ministériels et les niveaux adéquats à atteindre pour chaque département ministériel, communiqués par les fonctionnaires de sécurité des systèmes d'information.

Modalités de calcul :

Cet indicateur se présente sous la forme d'une note de 0 à 5, où 5 est l'optimum.

Il reflète l'écart entre un niveau de maturité effectif et un niveau de maturité considéré comme adéquat en fonction de l'activité du ministère. Ainsi les ministères régaliens, compte tenu de leurs activités, doivent atteindre un niveau de maturité plus élevé que les ministères non régaliens. Ces niveaux sont déterminés à l'aide d'un guide méthodologique et d'un questionnaire établis par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information en collaboration avec les départements ministériels. Les données fournies par les ministères peuvent éventuellement être corrigées à partir des constats faits par cette agence lors de ses inspections.

Sous-indicateur : « Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information »

Source des données :

Les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Modalités de calcul :

La valeur de ce sous-indicateur de politique transversale SSI est obtenue par moyenne de trois indicateurs :

- le taux de connexion des passerelles des organismes de l'État au centre gouvernemental de détection des attaques informatiques ;
- le taux de déploiement des systèmes d'information sécurisés par rapport à une cible (notamment le réseau téléphonique sécurisé OSIRIS, et l'intranet gouvernemental ISIS) ;
- le pourcentage de produits labellisés par l'ANSSI par rapport à des objectifs pour chaque catégorie de produits. De nouvelles catégories peuvent être ajoutées chaque année, pour suivre l'évolution des technologies et de la menace, comme ce fut le cas en 2013 avec l'ajout des sondes permettant la surveillance d'incidents de sécurité.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 5.2**Niveau de maturité des systèmes d'information ministériels**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Niveau de maturité des SI ministériels	Note de 0 à 3	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5

Commentaires techniquesSources des données :

Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Mode de calcul:

L'indicateur de maturité proposé pour chaque département ministériel est construit en agrégeant l'ensemble des dimensions de la performance SI :

- la création de valeur, en évaluant le niveau de maturité de la démarche d'alignement du SI sur les processus métier ;
- l'efficacité du SI, en évaluant la maturité de l'urbanisation du SI ;
- le pilotage du SI en évaluant la part du portefeuille de projets informatiques dont la conduite est sécurisée.

Afin de valoriser et d'encourager la mutualisation entre ministères, un bonus est ajouté au prorata du recours à des opérations de mutualisation.

L'indicateur I(m) est calculé pour chaque département ministériel 'm' : $I(m) = (M_p + M_u + 3.N_s) / 3 + B_m$ où :

- M_p : Maturité de la démarche d'alignement sur les processus métier (note de 0 à 3). Cet indicateur caractérise la capacité du SI à délivrer une valeur d'usage pour ses utilisateurs ;
- M_u : Maturité de l'urbanisation du SI (note de 0 à 3). Cet indicateur caractérise le niveau de maîtrise du patrimoine applicatif et informationnel du ministère ;
- N_s : Part (en %) du portefeuille de projets informatiques ministériels faisant l'objet d'une revue périodique de sécurisation (selon les mêmes critères d'analyse que ceux mis en œuvre par la DINUM pour les projets > 9 M€).;
- l'attribution de bonus (B_m) se fait sur la liste de 10 services définis ci-après par la DINUM :

01. RIE – Transport
02. RIE - Services associés
03. Intégration France Connect
04. Offre ou utilisation d'un service de téléphonie fixe ou sécurisé
05. Offre ou utilisation d'un service de SIRH mutualisé
06. Offre ou utilisation d'un service VITAM
07. Contribution programme TCI
08. Contribution ouverture des données
09. Utilisation de la plate-forme interministérielle d'urbanisation
10. Contribution programme ATE

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 5.1 : NIVEAU DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ÉTAT****Sous-indicateur : « Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État »**

Si la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat est applicable depuis 2017 et fixe un cadre commun pour tous les ministères, le niveau de maturité en sécurité des systèmes d'information est extrêmement variable. Les mesures organisationnelles et techniques prévues par la PSSI-E trouvent ainsi des traductions différentes selon les ministères.

Certains ministères choisissent en effet d'assurer de manière autonome la protection de leurs systèmes d'information et se dotent de capacités significatives de prévention, de supervision et de réponse à incidents. Ils ont également recours à des systèmes d'information robustes conçus et déployés par des équipes ministérielles. D'autres ministères s'appuient sur d'autres services de l'Etat pour protéger leurs systèmes. Enfin, certains ministères limitent leur appui par d'autres services de l'Etat pour des fonctions très spécifiques comme la réponse à incidents et la supervision tout en assurant la protection quotidienne de leurs systèmes d'information.

En raison de l'hétérogénéité des situations décrites, un indicateur unique de maturité ne rend que difficilement compte de l'évolution des situations et progresse en conséquence faiblement, atteignant 2,8 en 2019, soit la cible fixée, contre 2,7 en 2017 et 2018.

Sous-indicateur : « Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information »

Amorcée en 2017 et en 2018, la stabilisation de cet indicateur au-delà de la barre des 90 % se confirme cette année.

Le déploiement de systèmes d'information a continué sur une trajectoire croissante :

- le succès du système de téléphonie OSIRIS perdure et de nombreux déploiements ont été menés à bien au sein des ministères au cours de l'année 2019 ;
- le raccordement des ambassades et des préfetures sur le système ISIS a été un axe majeur de développement au cours de l'année 2019.

Si les déploiements vont continuer selon une cadence stable, les années à venir seront surtout consacrées à la consolidation de ces systèmes d'information sécurisés, avec des travaux importants de mise à jour à prévoir pour ISIS notamment.

En 2019, l'indicateur concernant la labellisation reflète l'augmentation importante du nombre de qualifications de services. En effet, le nombre de solutions qualifiées dans cette catégorie a doublé, du fait de l'arrivée massive sur le marché de services qualifiés au sens du règlement européen « eIDAS » n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques.

Enfin, le déploiement des services de détection au profit des réseaux ministériels s'est poursuivi de manière linéaire.

En conclusion, cet indicateur progresse de manière satisfaisante et conformément aux prévisions.

INDICATEUR 5.2 : NIVEAU DE MATURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION MINISTÉRIELS

Le résultat obtenu de 2,46 pour l'année 2019 augmente de 7 % par rapport à l'année 2018, et présente une hausse par rapport aux prévisions retenues dans le PAP 2019.

La progression la plus significative concerne la gouvernance des données (11 %) influencée par :

- la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données depuis mai 2018 ;
- le développement de l'ouverture des données ;
- la mise en place de processus de maîtrise du cycle de vie de la donnée dans les différents ministères.

Depuis début 2019, la création de la DINUM et du programme TECH.GOUV contribue à l'accélération de la maturité des systèmes d'information notamment par le développement des produits mutualisés, la mise en place de plusieurs offres à destination des ministères et de leurs opérateurs (une offre de conseil sécurisation, une offre *design*, une offre d'aide à la transformation numérique).

OBJECTIF 6

Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers

INDICATEUR 6.1

Ouverture et diffusion des données publiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de ressources en open data (site "data.gouv.fr")	Nb	125 538	197000	250000	205 000	211 441	100000
Nombre de contributeurs actifs (site "data.gouv.fr")	Nb de comptes actifs	23 060	35000	25000	43 000	49 724	50000
Nombre de réutilisations (site "data.gouv.fr")	Nb	1 713	1850	1800	2 050	1 848	1800

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Nombre de ressources en open data (site « data.gouv.fr ») » :

Sources des données :

Le site « data.gouv.fr » est utilisé par les administrations pour mettre à disposition du public les données issues de leurs services. Le nombre de fichiers « jeux de données » ainsi mis à disposition reflète l'engagement des ministères dans la démarche d'ouverture des données publiques. La plateforme accueille également des données d'intérêt général partagées par les collectivités locales, les entreprises, les associations, la société civile.

Modalités de calcul :

L'équipe data.gouv.fr réalise de nouveaux développements sur les métriques d'utilisation. Les métriques du *dashboard* en ligne peuvent présenter un écart avec les métriques présentées ici. Ces dernières ont été remontées par les équipes techniques, qui ont directement interrogé l'infrastructure.

Sous-indicateur « Nombre de contributeurs actifs (site « data.gouv.fr ») » :

Sources des données :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La DINUM assure la promotion de la réutilisation des données publiques par des acteurs de l'économie réelle ; à cette fin, elle multiplie les démarches afin d'intéresser et de fédérer une communauté d'utilisateurs actifs qui partagent des données ou des projets sur le site « data.gouv.fr ». Un compte permet à un contributeur de déposer une contribution (un jeu de données ou une réutilisation), de suivre l'activité liée à une ressource, d'être alerté lorsqu'une administration partage des données.

Modalités de calcul :

L'outil de remontée du nombre d'utilisateurs identifie automatiquement le nombre de comptes ayant été ouverts sur le site. L'équipe data.gouv.fr réalise de nouveaux développements sur les métriques d'utilisation. Les métriques du *dashboard* en ligne peuvent présenter un écart avec les métriques présentées ici. Ces dernières ont été remontées par les équipes techniques, qui ont directement interrogé l'infrastructure.

Sous-indicateur « Nombre de réutilisations (site « data.gouv.fr ») » :Sources des données :

Le site « data.gouv.fr » permet aux ré-utilisateurs de publier et de partager avec la communauté les réutilisations faites à partir des données. La mesure du nombre de ces réutilisations est effectuée sur le site. Il est un indice de l'utilité des données partagées, et démontre la vitalité de la communauté des ré-utilisateurs des données des administrations.

Modalités de calcul :

L'équipe data.gouv.fr réalise de nouveaux développements sur les métriques d'utilisation. Les métriques du *dashboard* en ligne peuvent présenter un écart avec les métriques présentées ici. Ces dernières ont été remontées par les équipes techniques, qui ont directement interrogé l'infrastructure.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 6.1 : OUVERTURE ET DIFFUSION DES DONNÉES PUBLIQUES**

L'objectif de la plateforme data.gouv.fr est de proposer des jeux de données publiques de bonne qualité et facilement réutilisables. Pour cela, plusieurs développements ont été réalisés pour faciliter la découverte des jeux de données sur la plateforme et la réutilisation de données qualitatives :

- suppression des comptes utilisateurs malveillants ou inactifs ;
- suppression des ressources inactives ;
- suppression des réutilisations malveillantes.

Ces actions ont pour résultat d'orienter l'utilisateur vers les jeux de données et réutilisations réellement actifs et conformes aux besoins. Ces suppressions ont un impact sur les valeurs des sous-indicateurs. Le nombre de réutilisations n'a ainsi pas atteint la prévision actualisée du fait du retrait du calcul des réutilisations malveillantes.

OBJECTIF 7**Optimiser le coût et la gestion des fonctions support****INDICATEUR 7.1****Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 341	1384	1446	1 387	1 255	1260
Nombre de postes bureautiques	Nb	5 894	6188	5613	6 294	6 638	3217

Commentaires techniques**Sous-indicateur « Ratio d'efficacité bureautique »**Sources des données :

Les données sont fournies par la division des systèmes d'information (DSI) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF), ainsi que par la sous-direction finances et le bureau des ressources humaines du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : coûts des postes de travail bureautique :
 - pour les coûts directs, sont pris en compte les crédits de paiement de l'année N ;
 - pour les coûts indirects, l'unité de calcul est l'homme-jour, avec l'hypothèse de calcul suivante : un homme jour est égal à un jour travaillé, et un ETP est égal à 218 hommes-jours ;
- dénominateur : il correspond à la moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI et le SGDSN (ANSSI et GIC inclus).

Le nombre de postes physiques étant supérieur au nombre d'agents au SGDSN (source du bureau des systèmes d'information et de la communication), Il a été retenu pour ce calcul le nombre d'agents exprimés en ETP correspondant au nombre d'agents disposant d'au moins un poste de travail informatique.

Le périmètre correspond aux services et organismes soutenus par les services du Premier ministre et au SGDSN.

Sous-indicateur « Nombre de postes bureautiques »**Modalités de calcul :**

Il s'agit de la moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI de la DSAF et le SGDSN.

INDICATEUR 7.2**Efficiencia de la gestión inmobiliaria**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / effectifs administratifs	m ² /effectifs adm.	17,93	15,14	14,77	13,79	14,83	14,15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	56,14	60,98	53,52	94,09	57,48	47
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	44,7	57,62	153,93	112,46	90,42	100

Commentaires techniques**Sources des données :**

Les données sont fournies par la division du pilotage des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

Modalités de calcul :**Sous-indicateur : « Ratio "SUN / effectifs administratifs" »**

- numérateur : surface utile nette (SUN) en m² ;
- dénominateur : effectifs administratifs soit effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB »

- numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
- dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

Le ratio "entretien lourd / SUB" :

- numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations ;
- dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB »

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière. Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent, selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 7.3

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,69	2,61	1,87	2,99	2,59	1,29
Effectifs gérés	ETP	2 259	4161	4832	3 105	3 449	5255

Commentaires techniques

Sources des données :

- **SGDSN** : les données sont issues du DPGECP, schéma d'emplois du SGDSN.

- **Hors SGDSN** : les données sont fournies par la Sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) après retraitements d'extractions du système d'information *RENOIRH* et sollicitation des entités pour la quotité de temps passé des « gérants » sur des activités RH.

Modalités de calcul :

• NUMÉRATEUR

-**SGDSN** : les gérants sont comptabilisés en **ETP** et comprennent les agents travaillant pour la gestion des civils puis des militaires dans les domaines de la gestion administrative, de la paye, du conseil mobilité carrière, de la formation et de l'action sociale. Le périmètre pris en compte est le SAG-SGDSN, le GIC et l'ANSSI. Résultat: 27,4 gérants pour 2019 ; 27,4 gérants pour 2020.

-**Hors SGDSN** : les effectifs gérants ont été déterminés tel que préconisé dans la Fiche 13 du Guide de Performance (DB mars 2018). Identification des gérants avec la quotité de temps passé sur des fonctions d'administration, de paye-gestion des pensions, de pilotage de la formation, d'action sociale-conditions de travail dont la médecine du travail, de pilotage RH, de gestion de carrières et des compétences et de veille statutaire-règlementaire.

Ces effectifs englobent les agents de la DSAF ayant une activité RH supérieure à 50 %, notamment de la sous-direction des ressources humaines (SDRH), et la sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI), mais également ceux des services dont la DSAF assure le soutien.

A noter : les effectifs « gérants » du programme 333 ont été retirés du calcul, pour la prévision actualisée 2019 et la prévision 2020, suite au transfert de la gestion de ce programme budgétaire au ministère de l'intérieur en mai 2019.

Les quotités individuelles déclarées ont été multipliées à l'ETPT de chaque gérant. Puis un coefficient de 80 % a été appliqué afin de prendre en compte la part d'agents intégralement gérés et compris dans le plafond d'emploi. Le nombre de gérants est de 62 pour 2019.

• DÉNOMINATEUR

-**SGDSN** : les effectifs gérés correspondent aux **ETP** de toutes les entités et directions composant le SGDSN, soit 1185,2 personnes en 2019 et 1254,20 en 2020.

-**Hors SGDSN** : les effectifs sont décomptés en **effectif physique** et se composent de ceux inclus dans le plafond d'emploi (intégralement ou partiellement gérés) et présents dans l'outil *RENOIRH*, dans lequel figurent tous les agents gérés par la DSAF donc des agents des programmes 112, 129, 158, 308.

Ils se montent à 2 264 en réalisation 2019.

A noter : les effectifs « gérés » du programme 333 ont été retirés du calcul, pour la prévision actualisée 2019 et la prévisions 2020, suite au transfert de la gestion de ce programme budgétaire au ministère de l'intérieur en mai 2019.

INDICATEUR 7.4

Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers)	%	0	0	0	0	Non applicable	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets immobiliers)	%	0	12,88	0	0	21,62	0
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	0	0	0	0	Non applicable	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	-28,2	16,5	0	0	Non applicable	0

Commentaires techniques

Sources des données : pour les sous-indicateurs des systèmes d'information et de communication (SIC), la liste des projets informatiques sensibles a été élaborée par la DINUM.

Les données renseignées pour l'immobilier sont extraites des documents budgétaires et agrègent l'ensemble du périmètre du P129 (incluant DSAF et SGDSN). Concernant les sous-indicateurs immobiliers, le seuil des projets suivis s'élève à 5 millions d'euros.

Modalités de calcul : les indicateurs rendent compte des dépassements en termes de coût et de délai.

Le taux d'écart budgétaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Le taux d'écart calendaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

INDICATEUR 7.5**Efficiencia de la función achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	8,6	Provisoire 6.20	Non fixé à ce jour (communiqué fin 2018 par la DAE)	5	2,2	Non déterminé

Commentaires techniques

Sources des données :

Le logiciel interministériel Instrument de mesure de la performance des achats (IMPACT) dans lequel les économies achat sont saisies sur la base des marchés notifiés.

Modalités de calcul :

L'économie achat mesure la performance de la fonction achat en application de la méthode fixée par la direction des achats de l'État (DAE). Cette méthode consiste à mesurer la différence entre le montant de référence et le montant du marché notifié :

- dans le cadre d'un renouvellement de marché, le montant de référence correspond au prix de l'ancien marché (prix historique) ;
- pour les nouveaux besoins, le montant de référence correspond au prix estimé de la prestation sur le segment d'achat concerné (étude de marché) ou à défaut, à la moyenne des offres reçues et déclarées recevables.

Les économies achat ainsi calculées sont ramenées à une base annuelle « 12 mois ».

Cet indicateur couvre les programmes budgétaires suivants : 126, 129, 137, 157, 158, 162, 164, 165, 308, 340 et 421, 422, 423, 623, 624.

INDICATEUR 7.6**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	3,82	3.87	6	4,67	4,60	6

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont fournies par la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF).

Modalités de calcul :

Elles résultent des modalités de souscription aux déclarations auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les résultats sont obtenus par le quotient suivant exprimé en pourcentage :

- numérateur : les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles pour les services relevant du programme 129 ;

- dénominateur : l'effectif total en équivalent temps plein (ETP), fondé sur la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), quel que soit le statut de l'agent (titulaire ou non titulaire).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 7.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DSAF :

En 2019, le ratio d'efficacité bureautique s'établit à 1 293 €, à un niveau stable par rapport à l'estimation effectuée pour le PAP 2019 qui fixait ce ratio à 1 282 €.

Plusieurs effets expliquent ce résultat : les dépenses de bureautique ont été moins importantes qu'estimées au moment du PAP 2019. Cet effet a été partiellement compensé par des coûts indirects plus importants (coût jour/homme).

Par ailleurs, le nombre de postes bureautiques a été revu à la baisse, passant de 3 176 (estimé au PAP 2019) à 3 115 postes au final, soit une baisse de 2 %. Cette variation s'explique par l'inventaire physique qui a eu lieu en 2019 sur tout le périmètre de soutien de la DSI, qui a permis de réajuster au réel le nombre de postes de travail, et par la migration de Windows 7 vers Windows 10 qui a permis également de récupérer un certain nombre de PC non utilisés par les utilisateurs.

SGDSN :

Le ratio moyen d'efficacité bureautique rapporte la somme des dépenses bureautiques directes et indirectes (comme l'achat de matériel et logiciel, l'assistance bureautique...) au nombre de postes par agent (plafonné à 2 postes par agent pour le SGDSN).

Le nombre important de postes de travail (3 523) reflète le haut degré d'informatisation inhérent à la nature, à la spécificité et à la technicité des missions exercées par le SGDSN.

Le ratio d'efficacité bureautique 2019 du SGDSN (1 252 €) est en phase avec la valorisation de l'objectif revue à l'occasion du PAP 2019.

Au global, le taux d'efficacité bureautique réalisé en 2019 (1 252 €) est inférieur à la prévision actualisée 2019 (1 389 €) et s'est également amélioré par rapport à 2018 (1 384 €).

INDICATEUR 7.2 : EFFICIENCE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Sous-indicateur : « Ratio "SUN / effectifs administratifs »

Bien que supérieur à la prévision actualisée 2019 (13,79 m²), le ratio SUN/effectifs administratifs réalisé en 2019 (14,83 m²) est proche de la prévision du PAP 2019 (14,77 m²) et inférieur au ratio réalisé en 2018 (15,14 m²). Cette augmentation du ratio réalisé en 2019 par rapport à la prévision résulte d'une baisse d'effectifs sur des sites gérés par la DSAF et de l'accroissement d'effectifs attendus notamment à la DINUM et à l'ANCT reportée en partie en 2019.

Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB »

Les bâtiments libérés par le regroupement de services dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy (immeubles situés Cité Martignac, 113, rue de Grenelle, 19, rue de Constantine) dont la vente programmée pour début 2019 a été retardée par la direction de l'immobilier de l'Etat. Ils demeurent, de ce fait, dans le périmètre de gestion de la DSAF qui poursuit leur entretien et leur maintenance *a minima*.

Pour les sites en gestion sur l'ensemble de l'année, le montant d'entretien courant payé s'élève à 4 914 841€ pour une surface de 85 512 m² SUB. Le ratio obtenu est de 57,48 €/m², en légère augmentation par rapport à la prévision du PAP 2019 (53,52 €/m²).

Cette augmentation est due à une progression des dépenses d'entretien courant résultant :

- d'un effort plus important de 240 000 € en maintenance, avec en particulier le remplacement d'échangeurs vapeur pour le site du 57, rue de Varenne (185 000 €) ;
- du remplacement sujets remarquables dans le cadre de l'entretien des espaces verts dont les dépenses ont augmenté de 176 000 €.

Ces dépenses ont été en partie compensées par une diminution de 128 000 € de dépenses prévues pour de menus travaux.

Le ratio entretien courant/SUB réalisé en 2019 affiche en revanche une baisse de 5,7 % par rapport à celui de 2018 (60,98 €/m²). Il est à noter que la prévision actualisée 2019 avait été portée à 94,09 dans la perspective de réaliser davantage de menus travaux, mais il a été décidé *in fine* d'intégrer plusieurs d'entre eux dans des opérations relevant davantage de l'investissement.

Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB »

Cette année encore, les dépenses en entretien lourd sur le titre 5 ont été réalisées au bénéfice des sites du périmètre historique, notamment leur rénovation énergétique.

L'indicateur obtenu est de 90,42 €/m², supérieure à la réalisation 2018 qui était de 57,62 €/m². Il se situe en deçà de la prévision initiale (153,93 €/m²) du PAP 2019 et se rapproche de la prévision actualisée à 112,46 €/m² dans le PAP 2020, en raison du report de certaines opérations comme :

Des opérations significatives pouvant générer une masse importante de CP ont été différées à 2020 pour raison budgétaire ou décision d'opportunité :

- restauration et amélioration énergétique des bâtiments Est et Ouest du 36 rue de Babylone ;
- création d'un PCS au 58 rue de Varenne avec accès PMR ;
- restauration et amélioration de la façade sur rue de l'hôtel Lebel Restauration et amélioration du clos et couvert ainsi que des intérieurs de l'hôtel de Cassini ;
- création d'un accès PMR à l'hôtel Rothelin-Charolais ;
- restauration et amélioration énergétique du clos et couvert, création d'un ascenseur et réfection des intérieurs de l'hôtel de Castries.

Par ailleurs, d'autres opérations ont bien été lancées, mais ont subi des retards d'exécution et donc des retards de paiement :

- restauration et amélioration énergétique du clos et couvert, création d'un ascenseur, réaménagement et réfection des intérieurs de l'hôtel de Clermont ;
- création d'un accès PMR pour l'auditorium du 69 rue de Varenne ;
- création d'un Poste de Contrôle Sécurisé à l'Hôtel de Castries.

Ces retards d'exécution résultent principalement de difficultés rencontrées avec les entreprises prestataires.

Cet effort devrait être poursuivi dans les années à venir avec la rénovation énergétique de plusieurs sites historiques (hôtel de Castries, hôtel de Cassini, hôtel de Rothelin-Charolais).

INDICATEUR 7.3 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

SGDSN :

L'efficacité de la gestion RH mesurée par le ratio gérants / gérés constitue l'indicateur général d'évolution de la performance de la GRH au sein du SGDSN. Comme en 2018, le ratio 2019 (2,3) tient compte des effectifs dédiés à la formation ainsi que des effectifs nouvellement recrutés en charge de la gestion des ressources humaines au sein de l'ANSSI. D'une manière générale, le poids relatif de cet indicateur doit être mis en regard de deux facteurs : d'une part, l'augmentation croissante des effectifs du SGDSN et la spécificité des profils recrutés et d'autre part, l'importance de la part des effectifs contractuels et du *turnover*.

DSAF (hors SGDSN) :

La conjonction d'une baisse modérée de la quotité des gérants (-4,21 ETPT dédiés à la gestion RH) accompagnée d'une hausse sensible du nombre de gérés (+345 ETPT) conduit, sur l'année 2019, à un ratio gérants/gérés réalisé de 2,74.

Il convient de rappeler que les services du Premier ministre peuvent être soumis à des changements rapides de périmètre (regroupement de mission, accueil ou départ d'un cabinet, ...) qui ont un impact fort et immédiat sur ce ratio et nécessitent de conserver un volant de gérant permettant d'assurer une grande réactivité de la part des services.

Au global, le ratio gérants/gérés réalisé en 2019 (2,59) est en deçà de la prévision actualisée (2,99) et est amélioré par rapport à 2018 (2,61) alors même que le nombre de gérés diminue fortement.

INDICATEUR 7.4 : RESPECT DES COÛTS ET DÉLAIS DES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

La partie immobilière du *datacenter* qui correspond au présent indicateur a été achevée à la fin du mois d'octobre 2018, et les entreprises ont depuis lors levé les différentes réserves qui pouvaient subsister à l'issue des opérations de recette. Les derniers contentieux administratifs sur les marchés ont été levés, et l'ensemble des crédits a été transféré par le SGDSN au ministère de l'intérieur qui pilote l'opération pour permettre le règlement des factures. Le projet peut donc être considéré comme terminé en 2019, dans sa composante immobilière.

Les versements réalisés en 2019 ont permis de solder l'opération pour un montant final de 22,1 M€.

L'installation des premiers serveurs et l'ouverture de premiers services a eu lieu à partir du T2-2019 (les coûts afférents relevant d'autres lignes budgétaires que celle-ci). Leur déploiement se poursuit en 2020 et ultérieurement.

INDICATEUR 7.5 : EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

Au vu de la programmation des marchés à conclure en 2019 communiquée par les services rattachés budgétairement au Premier ministre au Responsable ministériel des achats, l'objectif des économies achat, indiqué pour le PAP 2019 à 5,4M€, semblait difficilement atteignable.

L'atteinte de cet objectif s'est effectivement avéré bien en deçà de l'objectif fixé (2,2 M€).

En l'absence de fixation des objectifs des économies achat gains par la Direction des achats de l'Etat (DAE) pour 2020 et les années suivantes, la cible 2020 ne peut être déterminée à ce jour qu'au regard de l'objectif fixé pour 2019, sachant que le plan d'actions achat de la DAE est en cours d'élaboration. Compte tenu des gains enregistrés au cours des précédentes années, la réalisation devrait être comparable aux gains enregistrés cette année.

Par ailleurs, la planification des marchés qui seront passés par les services en 2020, 2021 et 2022 est liée en partie aux stratégies interministérielles mises en place par le DAE.

Au-delà de la recherche de l'efficacité économique, les services du périmètre Premier ministre s'inscrivent dans une démarche de mise en œuvre de politiques transversales : accès des PME à la commande publique, promotion des solutions innovantes.

INDICATEUR 7.6 : PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI PRÉVUE PAR LA LOI N° 87-517 DU 10 JUILLET 1987

La prévision actualisée 2019 faisait apparaître un taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de 4,67 % (112 agents BOE pour un effectif de 2 400 agents sur le périmètre de référence). Au 31 décembre 2019, 115 agents BOE (+3 BOE par rapport à la prévision actualisée) étaient employés dans les services du Premier ministre pour un effectif de référence de 2 500 agents (+100 agents par rapport à la prévision actualisée), soit un taux d'emploi de 4,6 %.

Si ce taux reste inférieur au taux légal de 6 %, il a fortement augmenté par rapport aux années précédentes (+0,73 par rapport à 2018) et il est en ligne avec les engagements pris conventionnellement auprès du FIPHFP qui prévoyaient d'atteindre un taux d'emploi de 4,5 % au 30 avril 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination du travail gouvernemental	62 825 675 50 422 165	15 518 628 17 162 871		19 586 073 17 265 078		97 930 376 84 850 114	97 930 376
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	97 206 797 85 958 574	168 022 470 180 722 487	107 816 187 19 228 628	4 013 136 4 569 541		377 058 590 290 479 230	377 058 590
03 – Coordination de la politique européenne	11 449 333 11 008 030	2 846 699 2 315 737		658 000 625 000		14 954 032 13 948 767	15 154 032
10 – Soutien	42 938 080 46 803 948	36 334 380 41 521 310	1 725 000 2 362 503	7 670 801 7 925 946		88 668 261 98 613 707	88 898 261
11 – Stratégie et prospective	14 509 561 13 446 989	5 443 152 3 710 941		2 887 467 3 417 678		22 840 180 20 575 608	22 940 180
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 727 822 24 489 142			2 804 603 2 397 647	27 532 425 26 886 789	27 532 425
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 195 671 2 022 029	3 662 327 10 525 134	3 598 650	11 561 343 13 322 837		17 419 341 29 468 650	30 419 341
16 – Coordination de la politique numérique	14 337 076 12 548 074	21 469 794 24 767 171	1 257 355	300 000 299 200		36 106 870 38 871 800	38 645 156
Total des AE prévues en LFI	245 462 193	278 025 272	109 541 187	46 676 820	2 804 603	682 510 075	698 578 361
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 708 908		+34 935 979			+36 644 887	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 757 449		-39 907 651			-50 665 100	
Total des AE ouvertes	236 413 652		432 076 210			668 489 862	
Total des AE consommées	222 209 809	305 214 793	26 447 135	47 425 279	2 397 647	603 694 664	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Coordination du travail gouvernemental	62 825 675 50 422 165	15 583 157 13 960 492		19 586 073 17 266 078		97 994 905 81 648 735	97 994 905
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	97 206 797 85 958 574	153 645 487 157 416 938	105 760 381 23 854 239	4 081 746 4 339 541	-96 000	360 694 411 271 473 292	360 694 411
03 – Coordination de la politique européenne	11 449 333 11 008 030	2 846 699 2 474 298		658 000 625 000		14 954 032 14 107 328	15 154 032
10 – Soutien	42 938 080 46 803 948	60 137 228 71 126 201	1 942 013 2 241 149	7 670 801 7 938 946		112 688 122 128 110 243	112 918 122
11 – Stratégie et prospective	14 509 561 13 446 989	5 443 152 3 676 621		2 887 467 2 962 660		22 840 180 20 086 270	22 940 180
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 727 822 24 489 142			2 804 603 2 397 647	27 532 425 26 886 789	27 532 425

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 195 671 2 022 029	3 662 327 11 111 385	2 585 867	11 561 343 13 109 806		17 419 341 28 829 086	30 419 341
16 – Coordination de la politique numérique	14 337 076 12 548 074	21 519 794 27 319 294	819 173	300 000 319 200		36 156 870 41 005 741	38 695 156
Total des CP prévus en LFI	245 462 193	287 565 666	107 702 394	46 745 430	2 804 603	690 280 286	706 348 572
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 708 908		+34 935 979			+36 644 887	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 757 449		-32 621 355			-43 378 804	
Total des CP ouverts	236 413 652		447 132 717			683 546 369	
Total des CP consommés	222 209 809	311 574 371	29 500 427	46 561 230	2 301 647	612 147 484	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018							
01 – Coordination du travail gouvernemental	61 052 177 55 246 172	15 612 070 13 410 861		16 884 994 16 088 593		93 549 241	93 549 241 84 745 626
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	89 674 675 84 569 545	147 649 355 154 817 681	110 754 867 24 573 507	3 267 521 3 197 059	-47 000	351 346 418	351 346 418 267 110 792
03 – Coordination de la politique européenne	10 928 946 10 821 438	4 818 774 5 701 419		700 000 858 000		16 447 720	16 645 720 17 380 857
10 – Soutien	41 965 405 43 990 205	48 498 448 59 362 315	1 725 000 1 996 328	7 728 136 7 615 165		99 916 989	100 146 989 112 964 013
11 – Stratégie et prospective	14 893 114 13 950 310	5 249 438 3 614 790		2 879 257 3 201 646		23 021 809	23 121 809 20 766 746
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 822 24 294 653			2 547 344 2 161 335	27 075 166	27 075 166 26 455 988
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 246 376 2 028 395	3 570 348 11 412 747	2 562 079	11 730 705 13 165 285		17 547 429	30 547 429 29 168 506
16 – Coordination de la politique numérique	19 198 961 11 592 264	35 462 179 32 417 946	1 247 090	510 000 11 349 000		55 171 140	56 671 140 56 606 300
Total des AE prévues en LFI	239 959 654	285 388 434	112 479 867	43 700 613	2 547 344	684 075 912	699 103 912
Total des AE consommées	222 198 329	305 032 412	30 379 004	55 474 748	2 114 335		615 198 828

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination du travail gouvernemental	61 052 177 55 246 172	15 676 573 12 038 195		16 884 994 16 087 593		93 613 744	93 613 744 83 371 960
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	89 674 675 84 569 545	148 608 215 157 323 617	111 374 740 18 457 392	3 412 735 3 157 059		353 070 365	353 070 365 263 507 613
03 – Coordination de la politique européenne	10 928 946 10 821 438	4 818 774 5 569 942		700 000 858 000		16 447 720	16 645 720 17 249 380
10 – Soutien	41 965 405 43 990 205	74 532 875 82 997 600	2 016 826 4 014 872	7 728 136 7 639 165		126 243 242	126 473 242 138 641 842
11 – Stratégie et prospective	14 893 114 13 950 310	5 249 438 3 562 882		2 879 257 3 171 607		23 021 809	23 121 809 20 684 799
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 822 24 294 653			2 547 344 2 161 335	27 075 166	27 075 166 26 455 988
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 246 376 2 028 395	3 570 348 13 014 787	3 499 958	11 730 705 12 246 613		17 547 429	30 547 429 30 789 753
16 – Coordination de la politique numérique	19 198 961 11 592 264	35 412 179 30 327 168	1 406 258	560 000 11 329 000		55 171 140	56 671 140 54 654 690
Total des CP prévus en LFI	239 959 654	312 396 224	113 391 566	43 895 827	2 547 344	712 190 615	727 218 615
Total des CP consommés	222 198 329	329 128 844	27 378 480	54 489 037	2 161 335		635 356 025

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	222 198 329	245 462 193	222 209 809	222 198 329	245 462 193	222 209 809
Rémunérations d'activité	147 167 013	161 822 610	148 255 662	147 167 013	161 822 610	148 255 662
Cotisations et contributions sociales	71 444 935	80 085 013	71 063 622	71 444 935	80 085 013	71 063 622
Prestations sociales et allocations diverses	3 586 381	3 554 570	2 890 525	3 586 381	3 554 570	2 890 525
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	305 032 412	278 025 272	305 214 793	329 128 844	287 565 666	311 574 371
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	263 825 114	236 314 886	263 615 198	287 921 546	245 855 280	269 974 776
Subventions pour charges de service public	41 207 298	41 710 386	41 599 595	41 207 298	41 710 386	41 599 595
Titre 5 – Dépenses d'investissement	30 379 004	109 541 187	26 447 135	27 378 480	107 702 394	29 500 427
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 949 649	101 480 998	22 432 036	22 649 098	99 674 067	23 186 483
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 429 355	8 060 189	4 015 099	4 729 382	8 028 327	6 313 945
Titre 6 – Dépenses d'intervention	55 474 748	46 676 820	47 425 279	54 489 037	46 745 430	46 561 230
Transferts aux ménages	8 886 493	8 758 950	10 085 679	8 885 493	8 758 950	10 086 679
Transferts aux entreprises	57 473	1 239 713	49 179	57 473	1 221 524	42 904

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Transferts aux collectivités territoriales	874 416		1 106 801	875 516		1 082 051
Transferts aux autres collectivités	45 656 366	36 678 157	36 183 621	44 670 555	36 764 956	35 349 597
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 114 335	2 804 603	2 397 647	2 161 335	2 804 603	2 301 647
Dotations en fonds propres	2 161 335	2 804 603	2 397 647	2 161 335	2 804 603	2 397 647
Dépenses de participations financières	-47 000					-96 000
Total hors FdC et AdP		682 510 075			690 280 286	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-9 048 541			-9 048 541	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-4 971 672			+2 314 624	
Total*	615 198 828	668 489 862	603 694 664	635 356 025	683 546 369	612 147 484

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	127 352		1 708 908	127 352		1 708 908
Autres natures de dépenses	20 076 423	16 068 286	34 935 979	20 076 423	16 068 286	34 935 979
Total	20 203 775	16 068 286	36 644 887	20 203 775	16 068 286	36 644 887

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	5 339	34 853	5 339	34 853				
03/2019		29 600		29 600				
05/2019	9 966	23 479	9 966	23 479				
06/2019	2 318	40 808	2 318	40 808				
08/2019	2	1 406	2	1 406				
09/2019	3 000	7 000	3 000	7 000				
10/2019		80 000		80 000				
11/2019		45 000		45 000				
12/2019		83 333		83 333				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	20 625	345 479	20 625	345 479				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	75 000	3 351 303	75 000	3 351 303				
03/2019		3 282 196		3 282 196				
04/2019		39 948		39 948				
05/2019		2 382 883		2 382 883				
06/2019	188 283	4 711 923	188 283	4 711 923				
07/2019		5 890 815		5 890 815				
08/2019	1 425 000	5 249 980	1 425 000	5 249 980				
09/2019		1 735 346		1 735 346				
10/2019		3 006 964		3 006 964				
11/2019		368 518		368 518				
12/2019		2 448 046		2 448 046				
01/2020		2 122 578		2 122 578				
Total	1 688 283	34 590 500	1 688 283	34 590 500				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	90 736		90 736					
Total	90 736		90 736					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019		19 395 465		28 805 850				
Total		19 395 465		28 805 850				

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		502 850						
Total		502 850						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		12 317 930		13 770 873				
Total		12 317 930		13 770 873				

DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2019		13 640 000		13 640 000				
Total		13 640 000		13 640 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019		1 249 481		1 549 481				
19/08/2019		4 800 000		4 800 000				
21/08/2019						67 990 000		71 800 000
22/09/2019					3 146 266	22 000	3 146 266	22 000
19/11/2019	140 000		140 000					
25/11/2019						799 895		799 895
26/11/2019						9 665 517		9 665 517
03/12/2019					4 957 466	2 386 333	4 957 466	4 620 289
03/12/2019	280 000	360 000	280 000	360 000				
Total	420 000	6 409 481	420 000	6 709 481	8 103 732	80 863 745	8 103 732	86 907 701

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/11/2019		352 613		352 613				
Total		352 613		352 613				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					3 164 453	11 662 245	3 164 453	8 992 471
Total					3 164 453	11 662 245	3 164 453	8 992 471

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 219 644	87 554 318	2 219 644	98 214 796	11 268 185	92 525 990	11 268 185	95 900 172

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120104	Exonération du traitement attaché à la légion d'honneur et à la médaille militaire Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1939 - Dernière modification : 1941 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-7°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination du travail gouvernemental	62 825 675 50 422 165	35 104 701 34 427 948	97 930 376 84 850 114	62 825 675 50 422 165	35 169 230 31 226 570	97 994 905 81 648 735
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	97 206 797 85 958 574	279 851 793 204 520 656	377 058 590 290 479 230	97 206 797 85 958 574	263 487 614 185 514 718	360 694 411 271 473 292
03 – Coordination de la politique européenne	11 449 333 11 008 030	3 504 699 2 940 737	15 154 032 13 948 767	11 449 333 11 008 030	3 504 699 3 099 298	15 154 032 14 107 328
10 – Soutien	42 938 080 46 803 948	45 730 181 51 809 759	88 898 261 98 613 707	42 938 080 46 803 948	69 750 042 81 306 295	112 918 122 128 110 243
11 – Stratégie et prospective	14 509 561 13 446 989	8 330 619 7 128 619	22 940 180 20 575 608	14 509 561 13 446 989	8 330 619 6 639 281	22 940 180 20 086 270
13 – Ordre de la Légion d'honneur		27 532 425 26 886 789	27 532 425 26 886 789		27 532 425 26 886 789	27 532 425 26 886 789
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 195 671 2 022 029	15 223 670 27 446 621	30 419 341 29 468 650	2 195 671 2 022 029	15 223 670 26 807 057	30 419 341 28 829 086
16 – Coordination de la politique numérique	14 337 076 12 548 074	21 769 794 26 323 726	38 645 156 38 871 800	14 337 076 12 548 074	21 819 794 28 457 667	38 695 156 41 005 741
Total des crédits prévus en LFI *	245 462 193	437 047 882	682 510 075	245 462 193	444 818 093	690 280 286
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-9 048 541	-4 971 672	-14 020 213	-9 048 541	+2 314 624	-6 733 917
Total des crédits ouverts	236 413 652	432 076 210	668 489 862	236 413 652	447 132 717	683 546 369
Total des crédits consommés	222 209 809	381 484 855	603 694 664	222 209 809	389 937 675	612 147 484
Crédits ouverts - crédits consommés	+14 203 843	+50 591 355	+64 795 198	+14 203 843	+57 195 042	+71 398 885

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 180 000

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Répartition par actions et sous-actions	Exécution 2019 (AE)					Total
	T2 AE=CP	T3	T5	T6	T7	
Programme 129						
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	50 422 165	17 162 871	0	17 265 078		84 850 114
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	22 233 284	2 276 916				24 510 200
Secrétariat général du Gouvernement	9 904 441	58 005		7 202 100		17 164 546
Service d'information du Gouvernement	4 814 637	14 460 069				19 274 706
Commissions rattachées aux services centraux	13 202 711					13 202 711
Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN)	267 092	367 881		10 062 978		10 697 951
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	85 958 574	180 722 487	19 228 628	4 569 541		290 479 229
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	74 147 677	85 315 656	12 796 093	4 569 541		176 828 967
Fonds spéciaux		85 244 700				85 244 700
Groupement interministériel de contrôle	11 810 897	10 162 131	6 432 535			28 405 562
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 008 030	2 315 737		625 000		13 948 767
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 008 030	2 315 737		625 000		13 948 767
Action 10 : Soutien	46 803 948	41 521 310	2 362 503	7 925 946		98 613 707
Direction des services administratifs et financiers	46 803 948	41 521 310	2 362 503	7 925 946		98 613 707
Action 11 : Stratégie et prospective	13 446 989	3 710 941		3 417 678		20 575 608
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	13 446 989	3 710 941		3 417 678		20 575 608
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	0	24 489 142			2 397 647	26 886 789
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur		24 489 142			2 397 647	26 886 789
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 022 029	10 525 134	3 598 650	13 322 837		29 468 650
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 022 029	10 525 134	3 598 650	13 322 837		29 468 650
Action 16 : Coordination de la politique numérique	12 548 074	24 767 171	1 257 355	299 200		38 871 800
Coordination de la politique numérique	12 548 074	24 767 171	1 257 355	299 200		38 871 800
Total	222 209 809	305 214 793	26 447 135	47 425 279	2 397 647	603 694 664
			381 484 855			

Répartition par actions et sous-actions	Exécution 2019 (CP)					Total
	T2 AE=CP	T3	T5	T6	T7	
Programme 129						
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	50 422 165	13 960 492		17 266 078		81 648 735
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	22 233 284	2 149 254				24 382 538
Secrétariat général du Gouvernement	9 904 441	58 005		7 202 100		17 164 546
Service d'information du Gouvernement	4 814 637	11 400 949				16 215 586
Commissions rattachées aux services centraux	13 202 711					13 202 711
Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN)	267 092	352 284		10 063 978		10 683 354
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	85 958 574	157 416 938	23 854 239	4 339 541	-96 000	271 473 292
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	74 147 677	63 944 662	17 571 803	4 339 541	-96 000	159 907 684
Fonds spéciaux		85 244 700				85 244 700
Groupement interministériel de contrôle	11 810 897	8 227 576	6 282 436			26 320 908
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 008 030	2 474 298		625 000		14 107 328
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 008 030	2 474 298		625 000		14 107 328
Action 10 : Soutien	46 803 948	71 126 201	2 241 149	7 938 946		128 110 243
Direction des services administratifs et financiers	46 803 948	71 126 201	2 241 149	7 938 946		128 110 243
Action 11 : Stratégie et prospective	13 446 989	3 676 621		2 962 660		20 086 270
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	13 446 989	3 676 621		2 962 660		20 086 270
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	0	24 489 142			2 397 647	26 886 789
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur		24 489 142			2 397 647	26 886 789
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 022 029	11 111 385	2 585 867	13 109 806		28 829 086
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 022 029	11 111 385	2 585 867	13 109 806		28 829 086
Action 16 : Coordination de la politique numérique	12 548 074	27 319 294	819 173	319 200		41 005 741
Coordination de la politique numérique	12 548 074	27 319 294	819 173	319 200		41 005 741
Total	222 209 809	311 574 371	29 500 427	46 561 230	2 301 647	612 147 485
			389 937 676			

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	245 462 193	439 007 071	684 469 264	245 462 193	446 677 282	692 139 475
Amendements	0	-1 959 189	-1 959 189	0	-1 859 189	-1 859 189
LFI	245 462 193	437 047 882	682 510 075	245 462 193	444 818 093	690 280 286

Les crédits du programme 129 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 s'élevaient à 684 469 264 € en AE et 692 139 475 € en CP dont 245 462 193 € en AE et CP de titre 2.

L'amendement n° II-2 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 129, pour un montant de 4 459 189 € en AE et 4 359 189 € en CP afin de :

- gager les votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances par des économies complémentaires, à hauteur de 2 383 722 € en AE et CP ;
- tirer les conséquences des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. Cette décision a conduit à majorer les crédits hors titre 2 du programme 129 de 124 658 € en AE et de 124 658 € en CP ;
- transférer, au sein du nouveau « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » créé par amendement au PLF, les crédits déjà existants en faveur des start-up d'État, soit 2,2 M€ en AE et 2,1 M€ en CP.

L'amendement n° II-500 adopté par le Sénat a entraîné une augmentation des crédits hors titre 2 du programme 129, pour un montant de 2 500 000 € en AE et CP au profit du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN). Cet amendement a été présenté pour prendre en comptes les modifications de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, dite « loi Morin », qui conduisent à accroître les charges financières pesant sur le programme 129.

Le montant total des crédits inscrits en loi de finances initiale (LFI) pour 2019 s'élève ainsi à 682 510 075 € en AE et 690 280 286 € en CP dont 245 462 193 € en AE et CP de titre 2.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 129 présente des modifications de maquette au PLF 2019 :

- l'action 16 dénommée « Modernisation de l'action » a été modifiée et devient « Coordination de la politique numérique » ;
- au sein de l'action 16, la sous-action 16.1 dénommée « Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique » a été modifiée et devient « Coordination de la politique numérique ». Le libellé a été modifié pour prendre en compte le changement d'organisation intervenu fin 2017 (scission du secrétariat général de la modernisation de l'action publique entre deux entités, une direction interministérielle de transformation publique rattachée au ministère de l'action et des comptes publics, et une direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat, demeurant au sein des services du Premier ministre) ;
- l'action 14 intitulée « Ordre de la Libération », ainsi que la sous-action 14.1 dénommée « conseil national des communes compagnons de la Libération » ont été supprimées, suite au rattachement de cet opérateur au programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », relevant du ministère des armées.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 129 fixées en LFI 2019 ont été modifiées en cours de gestion à la suite de mouvements réglementaires sur les crédits de titre 2 et hors titre 2.

Les crédits de titre 2 votés en LFI 2019 pour le programme 129 s'élèvent à 245,46 M€ en AE et CP. Les principaux mouvements sont les suivants :

- un décret n° 2019-982 du 22 septembre 2019 portant transfert sortant à hauteur de 1,92 M€, dont 0,53 M€ de CAS « Pensions » au titre du rattachement des agents de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF) au ministère de l'intérieur et transfert sortant d'un montant de 1,23 M€ dont 0,04 M€ de CAS « Pensions » au titre de la prise en charge par les ministères économiques et financiers du cabinet du secrétariat d'Etat chargé du numérique ;
- un décret n° 2019-1280 du 3 décembre 2019 portant transfert sortant à hauteur de 4,96 M€ de crédits de titre 2, dont 2,75 M€ de CAS « Pensions », au titre du remboursement au ministère des armées et au ministère de l'intérieur des dépenses de rémunération et des charges sociales des militaires et des gendarmes du centre de transmissions gouvernementales (CTG) et du groupement interministériel de contrôle (GIC) pour le quatrième trimestre 2019 ;
- les décrets n° 2019-1203 du 19 novembre 2019 et n° 2019-1283 du 3 décembre 2019 portant transferts entrants en gestion de 0,42 M€ dont 0,08 M€ de CAS « Pensions », au bénéfice du CGSP au titre de la création du Haut conseil pour le climat ;
- l'arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits entrants à hauteur de 0,09 M€ en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » correspondant au surcoût de la hausse des taux journaliers et de la baisse du seuil des jours pour le paiement des comptes épargne-temps.

Une annulation de crédits sur l'exercice 2019 a eu lieu en loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 sur les crédits de titre 2 à hauteur de 3,16 M€.

Ainsi, les crédits de titre 2 disponibles au programme 129 en 2019 s'élèvent à 236,41 M€. Les crédits de titre 2 consommés au titre de l'année 2019 s'élèvent à 222,21 M€, dont 37,09 M€ de CAS « Pensions ».

Les crédits hors titre 2 votés en LFI 2019 sur le programme 129 s'élèvent à 437 M€ en AE et 444,8 M€ en CP. Les mouvements suivants ont affecté la ressource en 2019 :

- les reports de crédits 2018 vers 2019 ont représenté 32,2 M€ AE et 42,6 M€ en CP dont :
 - 0,5 M€ en AE de reports de tranches fonctionnelles (AE affectées non-engagées) ;
 - 19,4 M€ en AE et 28,8 M€ en CP de reports de crédits de fonds de concours ;
 - 12,3 M€ en AE et 13,8 M€ en CP de reports de crédits généraux ;
- des décrets pour dépenses accidentelles et imprévisibles à hauteur de 13,6 M€ en AE et CP pour couvrir les besoins en fonds spéciaux ;
- des décrets de transferts entrants pour un montant total de 6,8 M€ en AE et 7,1 M€ en CP ;
- des décrets de transferts sortants à hauteur de 80,9 M€ en AE et 86,9 M€ en CP dont 80 M€ en AE et 86,1 M€ en CP depuis le BOP du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) transférés à différents ministères (principalement ceux des armées et de l'intérieur) au titre du renforcement des capacités techniques interministérielles ;
- des rattachements de crédits par voie de fonds de concours à hauteur de 34,6 M€ en AE et CP et d'attributions de produits à hauteur de 0,3 M€ en AE et CP ;
- une annulation de crédits par la loi de finances rectificative pour 2019 n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de 11,7 M€ en AE et 9 M€ en CP.

Les crédits disponibles à la fin de l'exercice 2019 s'élèvent à 432,1 M€ en AE et 447,1 M€ en CP (hors fongibilité asymétrique).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour les crédits de titre 2, le montant de total du rattachement de fonds de concours et d'attributions de produit est de 1 708 908 € en AE et en CP se décomposant comme suit :

- 20 625 € en AE et CP d'attribution de produit n° 2-2-00057 au bénéfice du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) ;
- 1 188 283 € par voie de fonds de concours n° 1-2-00534 au bénéfice de la Direction interministérielle du numérique (projets ETALAB-PIA de la DINUM) ;
- 425 000 € par voie de fonds de concours n° 1-2-00562 au bénéfice du Secrétariat général pour l'investissement (directeurs « Grands Défis » SGPI) ;
- 75 000 € par voie de fonds de concours n° 1-1-00501 au bénéfice du Secrétariat général de la mer (SGMer).

Pour les crédits hors titre 2, le montant total des rattachements de crédits par voie de fonds de concours en 2019 s'élève à 34,6 M€ en AE et CP. Ce montant correspond aux fonds de concours suivants :

- n° 12-1-2-864 « Produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants » à destination de la MILDECA, abondé de 25,7 M€ en 2019 ;
- n° 12-1-2-388 « Investissements d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » à destination de la DINSIC et du CGSP, abondé en 2019 de 7,7 M€ ;
- n° 12-1-1-499 « Contributions aux actions du Secrétariat général de la mer » à destination du SGMer, abondé en 2018 à hauteur de 0,9 M€ ;
- n° 12-1-2-544 « Financement des contre-expertises du SGPI et des grands défis » à destination du SGPI, abondé en 2019 à hauteur de 0,3 M€ en 2019.

Le montant total des rattachements de crédits par voie d'attribution de produits en 2019 est de 345 481 € en AE et CP hors titre 2. Ce montant correspond aux attributions de produits suivantes :

- n° 2-2-00057 « Produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales » du CGSP abondé en 2019 à hauteur de 48 126 € en crédits hors 2 ;
- n° 2-2-00719 le produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre abondé en 2019 à hauteur de 208 333 € en crédits hors titre 2 ;
- n° 2-2-00258 le produit de la valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre, abondé en 2019 à hauteur de 89 021 € en crédits hors titre 2.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 155 625	11 677 822	12 833 447	1 155 625	11 909 428	13 065 053
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-15 577	-15 577	0	-15 577	-15 577
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 155 625	11 662 245	12 817 870	1 155 625	11 893 851	13 049 476

La réserve de précaution, prévue par l'alinéa 4 bis de l'article 51 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, s'est élevée à 1 155 625 € en AE et CP en crédits de titre 2, soit le taux de mise en réserve usuel de 0,5 % sur les dépenses de personnel, et 11 677 824 € en AE et 11 909 428 € en CP de crédits hors titre 2. En cours de gestion, la réserve de précaution a évolué comme suit :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits de titre 2 :

Il a été procédé à un dégel technique de la réserve de précaution à hauteur de 1 155 625 € en vue de son annulation en loi de finances rectificative.

Crédits hors titre 2

Un premier dégel est intervenu pour un montant de 15 577 € en AE et CP de crédits hors titre 2 afin de financer le volet formation de la mise en œuvre du grand plan d'investissement.

Un second dégel, d'un montant de 2 901 380 € en CP, est intervenu en fin de gestion afin de permettre au SIG de faire face aux dépenses engagées dans le cadre du grand débat national (GDN).

En fin de gestion, la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 11 662 245 € en AE et 8 992 471 € en CP.

Le total des crédits dégelés s'élève ainsi à 15 577 € en AE et 2 916 957 € en CP.

Fongibilité asymétrique

Un mouvement de fongibilité asymétrique a été réalisé à hauteur de 180 000 € des crédits de titre 2 vers les crédits hors titre 2 du programme 129 au titre des pénalités dues par les services du Premier ministre dans le cadre du dispositif des nominations équilibrées.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	-20	152	184	-1	152	-31
1135 – Catégorie A	-24	419	431	-10	427	+6
1136 – Catégorie B	-8	367	451	-7	340	-104
1137 – Catégorie C	-2	561	630	0	559	-71
1138 – Contractuels	-5	1 264	1 248	-12	1 324	+88
Total	-59	2 763	2 944	-30	2 802	-112

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1134 – Catégorie A +	0	-10	0	-9	-4	-5
1135 – Catégorie A	0	-4	-14	+12	-14	+26
1136 – Catégorie B	0	-2	-33	+7	+8	-1
1137 – Catégorie C	0	-5	-8	+9	-6	+15
1138 – Contractuels	0	-28	+52	+43	+48	-5
Total	0	-49	-3	+62	+32	+30

Pour 2019, le plafond d'emplois du programme 129 s'élevait à 2 944 ETPT, en baisse de 47 ETPT par rapport au plafond de la LFI pour 2018.

Des transferts sont intervenus en gestion pour un solde de - 30 ETPT sur le programme 129, portant le plafond d'emplois autorisé à 2 914 ETPT. Ces transferts en gestion sont :

- - 24 ETPT de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre vers le ministère de l'intérieur dans la perspective de la fusion des programmes 333 et 307 (effective en LFI 2020) ;
- - 12 ETPT à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » au titre de la prise en charge par les ministères économiques et financiers du cabinet du secrétariat d'État au numérique ;
- + 6 ETPT à la suite de la création du Haut conseil au climat en provenance des programmes 305 « Stratégie économique et fiscale », 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Pour l'année 2019, on observe une consommation de 2 802 ETPT. L'écart entre le plafond d'emplois autorisé et le plafond d'emplois exécuté (- 112 ETPT) s'explique par d'importantes vacances frictionnelles, notamment au sein de la direction interministérielle du numérique (DINUM) et du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), ainsi que par des départs en fin d'année qui n'ont pu être comblés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	45	1	4,00	48	8	5,95	+3	+17
1135 – Catégorie A	154	4	7,00	176	28	6,00	+22	+4
1136 – Catégorie B	116	11	6,00	115	18	6,00	-1	-2
1137 – Catégorie C	119	18	7,00	128	20	6,00	+9	-2
1138 – Contractuels	668	14	6,00	660	106	6,00	-8	+14
Total	1 101	48		1 127	180		+25	+31

Le schéma d'emplois, prévu en PLF pour 2019 à + 31 ETP, a été réarbitré en cours de gestion à + 40 ETP afin de faire face aux besoins apparus en cours d'année et qui ne pouvaient être anticipés au moment de l'élaboration du PLF. Il reflète les priorités données aux orientations stratégiques du Gouvernement en même temps qu'un effort de rationalisation des moyens des services du Premier ministre. Il se décompose ainsi :

- la création de 42 ETP au titre du renforcement des moyens de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), comprenant un renfort de 17 ETP correspondant à des recrutements non-réalisés en 2018 ;
- la création de 15 ETP au titre de la poursuite du renforcement des moyens du GIC suite à l'adoption de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement ;
- la création de 10 ETP au SIG afin de tenir compte du besoin de comblement de vacances de postes au SIG fin 2018 ainsi qu'à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication gouvernementale ;
- la suppression de 27 ETP dans différents services, au titre de la participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Le schéma d'emplois réalisé au 31 décembre 2019, en excluant les transferts entre ministères, s'élève à + 25,3 ETP, soit une sous-exécution de 14,7 ETP. Celle-ci s'explique principalement par des départs en fin d'année qui n'ont pu être comblés à la DINUM et au SGAE.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	2 944	2 802	2 785
Total	2 944	2 802	2 785

Le programme 129 compte également 82 apprentis présents au 31 décembre 2019.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Coordination du travail gouvernemental	689	567
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	1 216	1 159
03 – Coordination de la politique européenne	136	134
10 – Soutien	584	630
11 – Stratégie et prospective	146	144
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	21	21
16 – Coordination de la politique numérique	152	147
Total	2 944	2 802
Transferts en gestion		-30

Répartition en % au sein de programme 129

	A+	A	B	C	Total titulaires	Contractuels
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	8%	13%	7%	22%	50%	50%
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	5%	10%	15%	15%	45%	55%
Action 03 : Coordination de la politique européenne	8%	42%	18%	21%	88%	12%
Action 10 : Soutien	3%	21%	13%	33%	70%	30%
Action 11 : Stratégie et prospective	7%	14%	7%	10%	38%	62%
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	18%	15%	12%	16%	61%	39%
Action 16 : Modernisation de l'action publique	2%	17%	6%	7%	33%	67%
Total programme 129	5%	15%	12%	20%	53%	47%

L'effectif comporte une légère majorité d'agents titulaires (53 %).

Cependant, certains services, comme le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et la direction interministérielle du numérique (DINUM), comportent une majorité de personnels contractuels. Ces derniers exercent leurs fonctions en majorité dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière organisée de formations spécifiques au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers de la communication, de la publication et de l'informatique de haut niveau.

Ventilation des emplois - Réalisation 2019								
Intitulé	Nombre d'ETPT	Catégories d'emplois					Total titulaires	Contractuels
		A+	A	B	C			
Mission : Direction de l'action du Gouvernement								
Programme n°129 : Coordination du travail gouvernemental								
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	567	44	75	42	125	286	281	
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	259	5	14	21	65	105	154	
Secrétariat général du Gouvernement	110	21	35	12	28	96	14	
Service d'information du Gouvernement	68	0	10	2	4	16	52	
Commissions rattachées aux services centraux	124	18	14	7	25	64	60	
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	6	0	2	0	3	5	1	
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	1 159	63	114	170	173	520	639	
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	959	60	96	135	145	436	523	
Groupement interministériel de contrôle	200	3	18	35	28	84	116	
Action 03 : Coordination de la politique européenne	134	10	56	24	28	118	16	
Secrétariat général pour les affaires européennes	134	10	56	24	28	118	16	
Action 10 : Soutien	630	18	132	83	205	438	192	
Direction des services administratifs et financiers	630	18	132	83	205	438	192	
Action 11 : Stratégie et prospective	144	10	20	10	15	55	89	
Commissariat général à la stratégie et à la prospective	144	10	20	10	15	55	89	
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les	21	4	3	3	3	13	8	
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	21	4	3	3	3	13	8	
Action 16 : Modernisation de l'action publique	147	4	26	9	10	48	99	
Direction interministérielle du numérique	147	4	26	9	10	48	99	
TOTAL	2 802	152	427	340	559	1 478	1 324	

Le dépassement par rapport à la prévision sur l'action 10 résulte d'une erreur de codification et se traduit, à due concurrence, par une sous-consommation de l'action 01.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 82

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	147 167 013	161 822 610	148 255 662
Cotisations et contributions sociales	71 444 935	80 085 013	71 063 622
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	38 256 838	44 765 680	37 089 997
– Civils (y.c. ATI)	25 958 060	30 613 071	25 895 630
– Militaires	12 298 778	14 152 609	11 194 368
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	19 006		15 530
Autres cotisations	33 169 091	35 319 333	33 958 095
Prestations sociales et allocations diverses	3 586 381	3 554 570	2 890 525
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	222 198 329	245 462 193	222 209 809
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	183 941 491	200 696 513	185 119 812
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant de la contribution de l'employeur au compte d'affectation spéciale des pensions a été de 25 895 630 € au titre des personnels civils, calculé sur la base d'un taux de 74,6 % et de 11 194 368 € au titre des personnels militaires, calculé sur la base d'un taux de 126,07 %.

Le montant de l'allocation de retour à l'emploi versé en 2019 s'élève à 1 784 921 € pour 693 agents.

La consommation des crédits de titre 2 en 2019 est répartie comme suit :

Ventilation des crédits par catégories de dépenses - Exécution 2019						
Intitulé	Titre 2	Cat 21	Cat 22	Dont Cas pensions civils et ATI	Dont Cas pensions militaires	Cat 23
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	50 610 043	36 219 680	14 197 663	6 348 588	82 233	192 701
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	22 233 284	16 681 906	5 467 270	1 686 005	0	84 108
Secrétariat général du Gouvernement	9 904 441	6 580 950	3 281 434	2 399 740		42 056
Service d'information du Gouvernement	4 814 637	3 413 149	1 380 042	303 099		21 447
Commissions rattachées aux services centraux	13 202 711	9 252 591	3 906 575	1 858 040	82 233	43 544
Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN)	454 970	291 083	162 342	101 703		1 545
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	85 770 696	55 696 744	29 412 426	4 498 009	10 652 955	661 527
Secrétariat général à la défense nationale	73 959 799	47 780 452	25 584 747	3 703 701	9 604 540	594 600
Groupement interministériel de contrôle	11 810 897	7 916 292	3 827 679	794 308	1 048 415	66 926
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 008 030	7 075 176	3 852 424	2 844 471	0	80 429
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 008 030	7 075 176	3 852 424	2 844 471		80 429
Action 10 : Soutien	46 803 948	29 642 878	15 418 079	9 140 610	459 180	1 742 991
Direction des services administratifs et financiers	46 803 948	29 642 878	15 418 079	9 140 610	459 180	1 742 991
Action 11 : Stratégie et prospective	13 446 989	9 414 306	3 867 036	1 534 680	0	165 646
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	13 446 989	9 414 306	3 867 036	1 534 680		165 646
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 022 029	1 313 862	701 359	449 073	0	6 808
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 022 029	1 313 862	701 359	449 073		6 808
Action 16 : Modernisation de l'action publique	12 548 074	8 893 017	3 614 635	1 080 199	0	40 422
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique	12 548 074	8 893 017	3 614 635	1 080 199		40 422
Total	222 209 809	148 255 662	71 063 622	25 895 630	11 194 368	2 890 525

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2018 retraitée	183,64
Exécution 2018 hors CAS Pensions	183,94
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,04
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,26
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,25
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	3,78
EAP schéma d'emplois 2018	2,73
Schéma d'emplois 2019	1,05
Mesures catégorielles	1,80

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,90
GVT positif	2,18
GVT négatif	-0,28
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,42
Indemnisation des jours de CET	0,42
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-6,43
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,70
Autres variations	-5,74
Total	185,12

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

- l'exécution du titre 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2018 s'élève à 183 639 699 € ;
- l'impact des mesures de transfert et de périmètre s'élève à - 44 617 € ;
- la catégorie « Débasage des dépenses au profil atypique » s'élevant à - 257 576 € correspond au débasage de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de l'indemnisation des comptes épargne-temps (CET) ;
- l'impact du schéma d'emplois s'élève à + 3 779 999 € dont + 2 729 521 € d'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 et + 1 050 478 € d'impact du schéma d'emplois 2019 ;
- l'impact des mesures catégorielles s'élève à 1 800 230 € (cf. détail ci-après) ;
- l'impact du GVT s'élève à 1 899 213 € et correspond au solde du GVT positif et du GVT négatif ;
- le rebasage de dépenses au profil atypique correspond uniquement au rebasage de l'indemnisation des jours de CET à hauteur de 422 872 € ;
- les « Autres variations des dépenses de personnel » s'élèvent à - 6 431 037 €. Elles comprennent notamment la variation de prestations sociales (- 695 856 €) ainsi que les autres variations à hauteur de - 5 735 181 € dont - 2 525 385 € de variations des dépenses HPSOP.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	111 700	119 519	115 267	89 360	95 615	92 213
1135 – Catégorie A	71 320	65 540	63 405	57 056	52 432	50 724
1136 – Catégorie B	45 932	44 132	40 871	36 475	35 305	32 696
1137 – Catégorie C	36 018	38 406	40 359	28 814	30 724	32 287
1138 – Contractuels	57 977	67 833	58 675	46 381	54 266	46 940

Les coûts moyens globaux par catégories ventilés ci-dessus ne comprennent pas les dépenses de collaborateurs ainsi que les dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (HPSOP).

Pour les agents de catégorie A et B, le coût moyen d'entrée supérieur au coût moyen de sortie s'explique par le recrutement de profils expérimentés.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						858 539	858 539
Extension du périmètre des emplois des adjoints principaux des services techniques	1	C	Adjoints techniques	01-2019	12	2 000	2 000
GRAF Attachés/Administrateurs civils	20	A / A+	Attachés, Administrateurs civils	01-2019	12	6 000	6 000
Révision du périmètre de la NBI	20	A / A+	Attachés, Administrateurs civils	01-2019	12	6 500	6 500
Clause de revoyure du transfert GIC LFI 2017	228	A, B, C	Tous	01-2019	12	435 234	435 234
Mise en oeuvre du protocole PPCR (revalorisation des grilles indiciaires)	400	A, B, C	Tous	01-2019	12	408 805	408 805
Mesures indemnitaires						941 691	941 691
Part variable des contractuels	150	Toutes	Contractuels	01-2019	12	144 734	144 734
Revalorisation régime indemnitaire SGDSN	150	Toutes	Tous	01-2019	12	195 250	195 250
Mobilité fonctionnelle, révision des modalités des astreintes et des primes structurelles SGDSN	150	A, B, C	Tous	01-2019	12	263 207	263 207
RIFSEEP - ticket mobilité, ticket promotion corps/grade, révision triennale	450	A, B, C	Tous	01-2019	12	338 500	338 500
Total						1 800 230	1 800 230

Le montant des mesures catégorielles exécuté en 2019 s'élève à 1 800 230 € et intègre notamment la revalorisation du régime indemnitaire des agents du SGDSN, la mise en place d'une part variable pour les contractuels et la poursuite de la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	3 339	1 439 191		1 439 191
Famille, vacances	100	6 715		6 715
Mutuelles, associations	1 000	141 991		141 991
Prévention / secours	25	29 259		29 259
Autres		355 692		355 692
Total		1 972 848		1 972 848

Le montant exécuté en 2019 pour l'action sociale hors titre 2 s'élève à 1 972 848 €.

La rubrique « Autres » correspond notamment aux dépenses consacrées à l'arbre de Noël, aux dépenses de crèche, ainsi qu'aux dépenses de prêts sociaux et conseils juridiques. Ces différentes dépenses ont concerné un nombre d'agents hétérogènes.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

FRANCECLOUD

Compte tenu de l'abandon du co-financement via le Fonds de transformation de l'action publique (FTAP), les ambitions initiales du projet informatique ont été revues à la baisse. Les dépenses 2019 se sont élevées à 371 143 € en AE et 432 087 € en CP et correspondent seulement à un pilotage de très haut niveau.

Année de lancement du projet	2018
Financement	129
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,56	0,25	10,05	11,03	0,37	0,43	0,00	0,25	0,00	0,00	0,93	0,93
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16	0,16	1,96	1,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16	0,16
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72	0,41	12,01	12,99	0,37	0,43	0,00	0,25	0,00	0,00	1,09	1,09

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	46,40	1,09	-97,64 %
Durée totale en mois	54	24	-55,56 %

FRANCECONNECT PHASE II

FranceConnect est un mécanisme d'identification et d'authentification des usagers pour l'accès aux services publics numériques. Il apporte de la simplicité, l'utilisateur ayant aussi la possibilité via FranceConnect de maîtriser les données personnelles échangées le concernant. L'État, les collectivités locales ainsi que les opérateurs, bénéficient d'un système universel efficace qui offre simultanément rationalisation et innovation dans la manière de concevoir de nouveaux services publics numériques.

FranceConnect s'inscrit dans une démarche globale baptisée « État Plate-forme ». L'ensemble du projet a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 17 septembre 2014. Les objectifs ont été confirmés par le Premier ministre le 18 juin 2015 à l'occasion de la remise du rapport du Conseil national du numérique. Ce projet fait également l'objet de l'engagement n° 17 du « Plan d'action pour une action publique transparente et collaborative » du

Gouvernement signé et remis par le Président de la République le 16 juillet 2015 au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

Un premier projet lancé en 2014 a permis la mise en place de FranceConnect Particulier à l'été 2016, qui offre la possibilité aux usagers français de se connecter aux services en ligne de plusieurs administrations en utilisant les mêmes identifiants. Il a également permis de réaliser des prototypes de l'extension de FranceConnect sur de nouveaux périmètres pour les entreprises (FranceConnect Entreprises) et pour les agents publics (FranceConnect Agent).

Au-delà de ce premier projet « FranceConnect », un projet « FranceConnect phase II » a démarré en 2018. Les principaux objectifs en sont les suivants :

- développement et industrialisation d'échanges de données entre administrations utilisant FranceConnect Particulier pour recueillir le consentement de l'utilisateur ;
- ouverture maîtrisée de FranceConnect Particulier au secteur privé ;
- intégration de schémas d'authentification plus forts afin de permettre de nouveaux usages de FranceConnect Particulier (état civil, procuration électorale, lutte anti-blanchiment, etc.) ;
- développement et industrialisation de FranceConnect Agent ;
- développement et industrialisation de FranceConnect Entreprise ;
- ouverture et montée en puissance des maisons France Services dans le cadre du projet AidantConnect.

Année de lancement du projet	2017
Financement	0129-16
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès / Identification & Authentification

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	0,12	3,80	4,00	3,18	3,33	4,79	5,80	5,00	5,17	14,42	14,42
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20	0,20	0,50	0,50	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	2,30	2,30
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	1,65	0,32	4,30	4,50	3,88	4,03	5,49	6,50	5,70	5,87	16,72	16,72

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	7,93	16,72	+110,84 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

En 2018, la phase I de FranceConnect a pris fin tandis que sont intervenues les premières dépenses pour FranceConnect phase II.

L'exécution 2019 est à la hausse par rapport à 2018 en raison :

- de l'accélération de l'utilisation de FranceConnect qui est passée de 6 millions d'utilisateurs à l'été 2018 à 13,7 millions d'utilisateurs en 2019 ;
- du renforcement de son socle technique pour accueillir des fournisseurs d'identité et des usages nécessitant une sécurité renforcée.

FranceConnect phase II doit permettre d'atteindre d'ici 2022 la cible de 25 millions d'utilisateurs.

La consommation 2019 pour FranceConnect intègre également des dépenses hors titre 2 sur le programme 352 « Fonds d'accélération du financement des start-ups d'État » (0,9 M€ en AE et CP) et s'élève ainsi au total à 4 M€ en AE et 4,2 M€ de CP.

Pour les « fournisseurs de services » (administrations proposant les services en ligne intégrant FranceConnect), les économies sont potentiellement de trois sortes :

1. ils délèguent aux fournisseurs d'identité la gestion de l'authentification des usagers ;
2. avec les échanges de données sécurisées par FranceConnect, ils améliorent la collecte et le traitement des pièces justificatives et données demandées aux usagers dans leurs démarches en ligne ;
3. ils évitent, *via* la garantie donnée par l'authentification des usagers, d'imposer à ces derniers de se présenter au guichet (réduisant les coûts liés à ces présentations au guichet *via* une dématérialisation plus forte des échanges).

Ces gains sont répartis entre toutes les administrations (FranceConnect Particulier a été utilisé en 2019 par 700 « fournisseurs de services »). Ils sont donc difficilement chiffrables mais, à titre d'exemple, l'intégration de FranceConnect sur le seul service en ligne de consultation du solde de points du permis de conduire a permis d'éviter des milliers de présentations au guichet, et d'envoi de codes confidentiels par lettre recommandée.

VITAM

Le programme VITAM (Valeurs Immatérielles Transférées aux Archives pour Mémoire), lancé en 2015 par les ministères des affaires étrangères, de la culture et des armées sous le pilotage de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), a pour but de mettre en place un socle d'archivage électronique implémenté par les porteurs du programme et réutilisable par les autres administrations. A ce titre, une solution logicielle libre d'archivage numérique, évolutive, facilement interfaçable et qui permette la gestion unitaire et sécurisée de très gros volumes d'archives est en cours d'élaboration : la solution logicielle Vitam.

Le programme couvre ainsi : le projet solution logicielle Vitam, les trois projets d'implémentation de la solution logicielle Vitam (Adamant, Archipel et Saphir) dans les trois ministères porteurs du programme et le projet Ad-Essor qui vise à la promotion de l'archivage numérique et de la solution logicielle Vitam.

L'objectif du projet « solution logicielle Vitam » est de développer une brique logicielle permettant la conservation et la consultation de très gros volumes de documents numériques dans le respect des obligations légales et réglementaires. Cette brique logicielle constituera, pour les trois ministères, le cœur des projets de développement de services d'archivage numérique, mais pourra aussi s'intégrer à tous les systèmes d'information des acteurs publics de l'État. La version 1 a été livrée en mars 2018.

Le programme Vitam a été retenu dans le cadre de l'action « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » du programme d'investissements d'avenir (PIA). Le financement du PIA porte sur le projet de réalisation de la solution logicielle pour un montant de 16,5 M€ versé en deux fois : 12 M€ en 2015 et 4,5 M€ en 2017. Il ne porte pas de crédits de titre 2.

Année de lancement du projet	2015
Financement	PIA et 0129-16
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,61	2,23	5,41	5,05	4,19	4,34	2,01	4,07	2,10	3,74	0,19	1,14	0,00	0,00	16,50	16,50
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4,61	2,23	5,41	5,05	4,19	4,34	2,01	4,07	2,10	3,74	0,19	1,14	0,00	0,00	16,50	16,50

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,50	16,50	0,00 %
Durée totale en mois	60	63	+5,00 %

La livraison de la version 2 de la solution logicielle est intervenue à la fin de l'année 2018. L'année 2019 a été consacrée à la promotion de cette version ainsi qu'au développement de la version 3.

Les dépenses 2019 ont été ajustées afin de permettre une prolongation jusqu'au lancement de la phase de maintenance et d'amélioration continue, en respectant le montant total prévisionnel initial (16,5 M€ en AE et CP). Cette évolution calendaire vise à assurer la continuité et le transfert de compétences avec la prochaine phase du produit Vitam, opérée par le ministère de la Culture et dont le démarrage est prévu au premier trimestre 2020.

L'objectif du programme Vitam est de créer un système d'archivage numérique encore inédit et de le diffuser en « *open source* » pour favoriser sa réutilisation par le secteur public.

Le programme Vitam ne met pas en place une nouvelle application qui en remplace une ancienne mais un logiciel de type « *back-office* » dont la mise en œuvre est imposée par la dématérialisation des procédures. Cette dématérialisation nécessite un composant de type Vitam pour conserver la valeur probante, juridique voire historique des fichiers numériques essentiels.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 432 256 210	CP ouverts en 2019 * (P1) 447 312 717
AE engagées en 2019 (E2) 381 484 855	CP consommés en 2019 (P2) 389 937 675
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 428 652	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 92 965 700
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 50 342 703	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 296 971 976

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 421 439 095					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -794 761					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 420 644 334	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 92 965 700	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 327 678 634
	AE engagées en 2019 (E2) 381 484 855	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 296 971 976	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 84 512 879
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 412 191 513
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 48 158 008
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 364 033 505

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le suivi des crédits de paiement associés à la consommation des autorisations d'engagement est détaillé ci-dessous :

Actions	Consommation 2019 (hors titre 2)	Dont Consommation sur EJ années antérieures
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	31,23	2,33
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	185,51	27,10
Action 03 : Coordination de la politique européenne	3,10	0,21
Action 10 : Soutien	81,31	44,50
Action 11 : Stratégie et prospective	6,64	1,22
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	26,89	
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	26,81	5,21
Action 16 : Coordination de la politique numérique	28,46	12,40
Total	389,94	92,97

1. Consommation sur engagements antérieurs

Les CP consommés sur engagements antérieurs à 2019 relèvent principalement :

- de la Direction des services administratifs et financiers pour 44,5 M€ (dont 30,3 M€ pour l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy) ;
- du Secrétariat général pour la défense et de la sécurité nationale (27,1 M€) ;
- de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) (12,4 M€).

L'augmentation de la consommation sur engagements antérieurs entre 2017 et 2018 s'explique notamment par deux éléments :

- un élément objectif : la deuxième année de paiement complet des loyers de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy en tenant compte de l'indexation du loyer au taux ILAT (+2,18 % en 2019) et l'apurement des fiches de travaux modificatives ;
- un élément intentionnel : les services du programme 129 se sont engagés dans un apurement de leurs engagements des années antérieures.

2. Engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019

Les engagements hors tranches fonctionnelles non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 s'élèvent à 412,2 M€ sur le programme 129.

Les principaux postes de dépenses concernés par ces restes à payer sont les suivants :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, 60,3 M€ dont :

- 21 M€ liés aux engagements dédiés aux dépenses immobilières ;
- 20,2 M€ liés aux engagements relatifs aux réseaux sécurisés et aux liaisons officielles ;
- d'autres engagements pluriannuels de type convention de recherche, maintenance programmée et corrective d'équipements, principalement dans le domaine des installations techniques, des réseaux et des systèmes d'information et de communication sécurisés interministériels ou gouvernementaux, dont la couverture se poursuivra en 2020.

Direction des services administratifs et financiers, 322,6 M€ résultant notamment :

- 9 M€ pour les engagements liés aux projets informatiques ;
- 6 M€ pour les engagements pluriannuels dans le domaine de la logistique ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les décaissements futurs attendus dans le cadre du bail en état d'achèvement conclu avec la société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM) au titre de l'opération Ségur-Fontenoy (370 M€ ont été engagés en 2013 et doivent donner lieu à décaissement jusqu'en 2029) ;
- les engagements pluriannuels dans le cadre des fonctions support (notamment logistique, électricité et informatique) de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

Direction interministérielle du numérique, 13 M€ dont :

- 6,7 M€ d'engagements pluriannuels liés au déploiement et au fonctionnement du réseau interministériel de l'État ;
- 1,1 M€ d'engagements dans le cadre du projet VITAM (voir la partie « grands projets informatiques ») ;
- les engagements de la DINUM dans sa fonction de pilotage du système d'information de l'État.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Coordination du travail gouvernemental**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	62 825 675	35 104 701	97 930 376	50 422 165	34 427 948	84 850 114
Crédits de paiement	62 825 675	35 169 230	97 994 905	50 422 165	31 226 570	81 648 735

L'action 01 « Coordination du travail gouvernemental » comporte cinq sous-actions :

- la sous-action 1.1 porte les crédits du cabinet du Premier ministre et des secrétaires d'État qui lui sont rattachés ;
- la sous-action 1.2 regroupe les crédits du Secrétariat général du Gouvernement ;
- la sous-action 1.3 concerne le service d'information du Gouvernement ;
- la sous-action 1.6 Commissions et autres structures rattachées aux services centraux
- la sous-action 1.7 porte les crédits du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

1. Cabinets ministériels

Il s'agit des cabinets du Premier ministre, des ministres et des secrétaires d'État qui lui sont rattachés. L'action 01 regroupe également les crédits destinés à l'intendance du cabinet du Premier ministre et au versement des subventions accordées par le Premier ministre aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté.

2. Secrétariat général du Gouvernement

La mission du secrétariat général du Gouvernement (SGG) consiste à assister le Premier ministre dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental (préparation de l'ordre du jour du Conseil des ministres, des travaux et réunions interministériels), ainsi que dans le déroulement des procédures législatives et réglementaires (préparation des projets de loi, transmission entre les assemblées parlementaires, préparation et signature des décrets, publication au Journal officiel).

3. Service d'information du Gouvernement

Les missions du service d'information du Gouvernement sont les suivantes :

- analyser l'évolution de l'opinion publique et le contenu des médias ;
- diffuser aux élus, à la presse et au public des informations sur l'action gouvernementale ;
- entreprendre des actions d'information d'intérêt général à caractère interministériel sur le plan national et, en liaison avec les préfets et les ambassadeurs, ainsi que dans le cadre des services déconcentrés de l'État ;
- apporter une assistance technique aux administrations publiques et coordonner la politique de communication de celles-ci, en particulier en matière de campagnes d'information et d'études d'opinion.

4. Commissions et autres structures rattachées aux services centraux

Les crédits de titre 2 inscrits sur l'action 01 permettent aussi le financement de structures de taille plus modeste, dont notamment :

- le secrétariat général de la mer (SGMer, créé par le décret n° 95-1232 du 22 novembre 1995) ;
- la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), instituée par le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'académie du renseignement (instituée par le décret n° 2010-800 du 13 juillet 2010) ;
- la commission supérieure de codification (instituée par le décret n° 89-647 du 12 septembre 1989) ;
- des commissions consultatives.

5. Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

Le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) a été institué en application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010. Depuis la loi de finances initiale pour 2014 et le rattachement de ce comité au programme 129, les crédits de l'action 01 prennent en charge la masse salariale et les frais de fonctionnement courant du CIVEN, ainsi que les indemnisations versées sous forme de capital aux victimes ainsi que les frais d'expertise médicale y afférant.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 825 675	50 422 165	62 825 675	50 422 165
Rémunérations d'activité	42 737 503	36 106 462	42 737 503	36 106 462
Cotisations et contributions sociales	19 139 993	14 123 416	19 139 993	14 123 416
Prestations sociales et allocations diverses	948 179	192 287	948 179	192 287
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 518 628	17 162 871	15 583 157	13 960 492
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 518 628	17 162 871	15 583 157	13 960 492
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 586 073	17 265 078	19 586 073	17 266 078
Transferts aux ménages	8 758 950	10 062 978	8 758 950	10 063 978
Transferts aux autres collectivités	10 827 123	7 202 100	10 827 123	7 202 100
Total	97 930 376	84 850 114	97 994 905	81 648 735

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Intendance** (2,3 M€ en AE et 2,1 M€ en CP)

Les crédits de fonctionnement de l'intendance du Premier ministre sont destinés à couvrir les besoins en produits alimentaires, personnels intérimaires de restauration, produits non alimentaires (matériel, produits d'entretien, etc.) et les dépenses de personnels intérimaires.

Les crédits consommés par l'intendance du Premier ministre s'élèvent à 2,3 M€ en AE et 2,1 M€ en CP, en augmentation de 2 % en AE et en diminution de 7 % en CP par rapport à la prévision du projet annuel de performance 2019.

SIG (14,5 M€ en AE et 11,4 M€ en CP)

Les crédits de fonctionnement consommés par le SIG s'élèvent à 14,5 M€ en AE et 11,4 M€ en CP. L'année 2019 a été marquée par le Grand Débat National (GDN) qui a impacté les dépenses de fonctionnement du SIG à hauteur de 2,7 M€.

L'écart entre la prévision LFI et la consommation est de + 1,1 M€ en AE et de - 1,9 M€ en CP. Il s'explique notamment par le GDN en AE, et pour les CP par un décalage des paiements arrivés en fin d'année sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, le contexte social a entraîné un décalage d'opérations de communication initialement prévues en fin d'exercice 2019 sur l'exercice 2020.

Ces facteurs exogènes concourent à expliquer le niveau de consommation des crédits.

CIVEN (0,4 M€ en AE et CP)

L'écart constaté, s'agissant des frais de fonctionnement du CIVEN, entre la LFI 2019 (55 000 € en AE et en CP) et la consommation réalisée (367 881 € en AE et 352 284 € en CP) s'explique, d'une part, par l'acquisition d'une nouvelle application informatique « métier » et, d'autre part, par les frais de mission et de déplacement nécessaires au bon fonctionnement du comité :

- Les dépenses liées à l'organisation et à l'accomplissement des missions dévolues au CIVEN : (175 836 € en AE et en CP)

Ce poste de dépenses regroupe essentiellement les frais de déplacement (110 212 €), les remboursements des frais de mission des membres du Collège (3 040 €), les frais de repas de travail des membres du CIVEN au cours des séances du CIVEN (4 208 €) et diverses dépenses de fonctionnement courant (33 535 € de paiement en refacturation interne auprès de la régie des services du Premier ministre).

Au cours de l'exercice 2019, trois missions ont eu lieu en Polynésie française. Les deux premières ont eu pour objectifs de procéder à l'expertise médicale des victimes des essais nucléaires français reconnues par le CIVEN et résidant en Polynésie française. Ces missions ont été effectuées par une délégation de médecins mandatés par le CIVEN et ont permis, par suite, de procéder à l'indemnisation de ces victimes. Il est à souligner que ce type de missions est nécessaire par manque de médecins experts en Polynésie.

Une autre mission s'est déroulée en novembre 2019 avec une délégation du collège du CIVEN composée du président, de la vice-présidente et d'un autre membre du collège.

Sont également imputés sur cette action les frais de déplacement des membres polynésiens de la commission consultative sur les conséquences des essais nucléaires (CCSEN), pour 24 841 €.

- Les dépenses liées à l'acquisition d'une nouvelle application informatique « métier » pour le CIVEN : (192 045 € en AE et 176 447 € en CP)

Du fait du déménagement du site d'Arcueil, relevant du ministère des armées, vers un site relevant des Services du Premier ministre situé rue de Grenelle à Paris et afin de moderniser ses outils informatiques, le CIVEN a procédé à des audits (6 835 €) qui ont conduit à l'acquisition d'une nouvelle application informatique « métier » (169 612 €).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Subventions accordées par le Premier ministre

Les dépenses d'intervention rattachées à l'action 01 (sous-action 2) se sont élevées à 7,2 M€ en AE et en CP.

Elles sont essentiellement destinées aux subventions accordées par le Premier ministre aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'Homme ou au développement de la citoyenneté pour lesquelles la consommation s'est élevée à 7,2 M€.

S'y ajoutent 0,04 M€ de subvention versée à l'association francophone des autorités de protection des données personnelles pour le compte de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

CIVEN

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'intervention du CIVEN se sont élevées à 10,1 M€ en AE et CP.

Ce poste de dépenses a pour objet principal l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. Il regroupe également des dépenses annexes et accessoires comme le paiement des expertises médicales, les frais de justice et les intérêts moratoires dus par le CIVEN.

Les dépenses d'intervention n'ont pas fait l'objet d'écart significatif à la prévision lors de l'exécution 2019 ce qui témoigne à la fois du besoin existant et de la bonne gestion des crédits.

La sous-consommation constatée de 1,2 M€ en AE et CP, résulte, principalement, du report du paiement, dû à la fin de l'exercice budgétaire, de décisions d'indemnisation prises en 2019 mais payées en 2020.

Action 02**Coordination de la sécurité et de la défense**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	97 206 797	279 851 793	377 058 590	85 958 574	204 520 656	290 479 230
Crédits de paiement	97 206 797	263 487 614	360 694 411	85 958 574	185 514 718	271 473 292

L'action 02 regroupe les dépenses du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), du Groupement interministériel de contrôle (GIC), ainsi que les fonds spéciaux.

1. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Le SGDSN assiste le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. Il assure le secrétariat des conseils de défense et de sécurité nationale que préside le chef de l'Etat. Il agit ainsi en appui de la prise de décision politique. Son champ d'intervention couvre l'ensemble des questions stratégiques de défense et de sécurité, dans le domaine de la programmation militaire, de la politique de dissuasion, de la sécurité intérieure concourant à la sécurité nationale, de la sécurité économique et énergétique, de la lutte contre le terrorisme et de la planification des réponses aux crises.

2. Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont consacrés au financement de diverses actions confidentielles liées à la sécurité extérieure et intérieure de l'État.

3. Groupement interministériel de contrôle

Le groupement interministériel de contrôle (GIC), rattaché au Premier ministre, est un service à compétence nationale chargé de centraliser les demandes d'autorisation pour la mise en œuvre de techniques de renseignement émises par les services. Il les présente au Premier ministre après les avoir soumises à l'avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, autorité indépendante chargée de vérifier que celles-ci sont employées dans le respect du cadre légal.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	97 206 797	85 958 574	97 206 797	85 958 574
Rémunérations d'activité	60 604 758	55 809 961	60 604 758	55 809 961
Cotisations et contributions sociales	35 069 100	29 486 672	35 069 100	29 486 672
Prestations sociales et allocations diverses	1 532 939	661 940	1 532 939	661 940
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	168 022 470	180 722 487	153 645 487	157 416 938
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	154 202 233	166 663 803	139 825 250	143 358 254
Subventions pour charges de service public	13 820 237	14 058 684	13 820 237	14 058 684
Titre 5 : Dépenses d'investissement	107 816 187	19 228 628	105 760 381	23 854 239
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	99 885 998	15 583 631	97 862 054	17 815 151
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 930 189	3 644 996	7 898 327	6 039 088
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 013 136	4 569 541	4 081 746	4 339 541
Transferts aux entreprises	1 239 713		1 221 524	
Transferts aux autres collectivités	2 773 423	4 569 541	2 860 222	4 339 541
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières				-96 000
Dépenses de participations financières				-96 000
Total	377 058 590	290 479 230	360 694 411	271 473 292

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'action 2 s'élèvent à 18,7 M€ en AE et 157,4 M€ en CP et se répartissent de la façon suivante :

Action 2	Exécution T3	
	AE	CP
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	180 722 487	157 416 938
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	85 315 657	63 944 662
<i>Dont SGDSN (y compris ANSSI)</i>	<i>71 256 973</i>	<i>49 885 978</i>
<i>Dont Opérateurs (IHEDN et INHESI)</i>	<i>14 058 684</i>	<i>14 058 684</i>
Fonds spéciaux	85 244 700	85 244 700
Groupement interministériel de contrôle	10 162 131	8 227 576

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel

Les crédits de fonctionnement, hors opérateurs, destinés aux services et directions du SGDSN se sont élevés à 71,2 M€ en AE et 49,9 M€ en CP, (dont 40,4 M€ en AE et 39,4 M€ en CP au titre de l'ANSSI). Ils correspondent aux principales dépenses suivantes :

Support immobilier (29,5 M€ d'AE et 15,2 M€ de CP)

Ces crédits ont été consacrés au financement de travaux immobiliers (8,3 M€ d'AE et 6 M€ de CP), services aux bâtiments (2,6 M€ d'AE et 2,5 M€ de CP), loyers non-budgétaires (14,6 M€ d'AE et 4,9 M€ de CP), charges immobilières (1,6 M€ d'AE et 0,6 M€ de CP) et coûts d'occupation (2,5 M€ d'AE et 1,2 M€ de CP).

Communications électroniques sécurisées (16,7 M€ d'AE et 16,2 M€ de CP)

Il s'agit des dépenses relatives au déploiement, à la maintenance et au fonctionnement des réseaux sécurisés mis à disposition des services de l'État et soutenus par le SGDSN. S'y ajoutent les liaisons officielles ayant pour objet de bâtir des réseaux sécurisés entre États, et d'assurer des moyens de communication sécurisés dans le cadre des voyages officiels.

Pilotage national de la politique de sécurité des systèmes d'information (8 M€ d'AE et 6,1 M€ de CP)

Ces crédits ont vocation à assurer le financement de la politique de sécurité des systèmes d'information développée par l'ANSSI auprès des ministères et des opérateurs d'importance vitale. Cela recouvre le financement du centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information, des dépenses d'études et de projets dans le domaine de l'expertise et du conseil en sécurité des systèmes, ainsi que des dépenses liées aux produits de sécurité informatique.

Fonctionnement courant (6 M€ en AE et CP)

Sont couvertes les dépenses liées à la formation, aux déplacements temporaires, à l'action sociale, à l'équipement et au mobilier, à la documentation, à la rémunération de personnels temporaires.

Coordination interministérielle de sécurité et défense (5,5 M€ en AE et 4,1 M€ en CP)

Ces dépenses correspondent à des subventions et au financement d'études notamment dans le domaine des risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques, chimiques et explosifs.

Support informatique et télécom (5,5 M€ d'AE et 2,3 M€ de CP)

Ces dépenses sont principalement consacrées à l'équipement de postes de travail, aux solutions d'impression, ainsi qu'aux télécommunications.

Groupement interministériel de contrôle

Les dépenses de fonctionnement courant du GIC ont représenté 10,2 M€ d'AE et 8,2 M€ de CP :

- 5,7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP ont été consacrés à des dépenses métiers : l'acquisition ou le renouvellement de licences, l'acquisition et la maintenance d'équipements informatiques et l'accompagnement par des prestataires sur des projets informatiques complexes ;
- 3,1 M€ en AE et 1,7 M€ en CP ont été consacrés aux dépenses de support immobilier (charges immobilières, services aux bâtiments, fluides, taxes et travaux immobiliers) pour les différentes implantations du GIC ;
- 0,8 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont servi au fonctionnement courant de la structure (dépenses d'équipement, de transports et déplacements, de formation, d'action sociale, documentation et gratifications ou vacations pour des personnels temporaires) ;
- 0,6 M€ en AE et CP ont été destinés au support informatique et aux télécommunications (postes de travail, solutions d'impression et télécommunications individuelles).

Fonds spéciaux

Les crédits destinés au financement d'actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de l'État s'élèvent à 85,2 M€ en AE et en CP. Ils concernent principalement la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Opérateurs

Les subventions pour charges de service public se sont élevées à 14,1 M€ dont 7,8 M€ au bénéfice de l'Institut national des hautes études de défense nationale (IHEDN) et 6,3 M€ pour l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 19,2 M€ en AE et 23,9 M€ en CP et se répartissent de la façon suivante :

Action 2	Exécution T5	
	AE	CP
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	19 228 628	23 854 239
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	12 796 092	17 571 803
Groupement interministériel de contrôle	6 432 535	6 282 436

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Les dépenses d'investissement réalisées par le SGDSN ont représenté 12,8 M€ d'AE et 17,6 M€ de CP.

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (11,7 M€ d'AE et 14,1 M€ de CP)

Ces dépenses correspondent principalement à :

- 8,5 M€ d'AE et 11,1 M€ de CP consacrés à l'entretien et au développement des réseaux sécurisés ;
- 1,3 M€ d'AE et 1,5 M€ de CP liés à des travaux immobiliers.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (1,1 M€ d'AE et 3,5 M€ de CP)

Ces crédits ont été employés à l'achat de licences et logiciels nécessaires à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité des systèmes d'information et pour le développement de communications électroniques sécurisées (réseaux sécurisés et liaisons officielles).

L'écart entre les prévisions de la LFI et la réalisation s'explique, comme tous les ans, par des transferts de crédits sortants dont notamment :

- 75,5 M€ en AE et CP dans le cadre des capacités techniques interministérielles ;
- 1,7 M€ en AE et CP pour les besoins du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) et de l'INHESJ ;
- 0,5 M€ en AE et 2,8 M€ en CP pour le financement d'un *data center* au bénéfice de l'ANSSI ;
- 0,2 M€ en AE et CP pour un transfert de missions à l'ARCEP.

Groupement interministériel de contrôle

Les dépenses d'investissement du GIC se sont élevées à 6,4 M€ en AE et 6,3 M€ en CP.

Elles se répartissent en :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 3,8 M€ en AE et CP pour les immobilisations corporelles notamment l'achat d'équipements pour la mise à niveau de plates-formes, l'amélioration de la sécurité du cœur de réseau informatique et l'extension du *data center* ;
- 2,6 M€ en AE et CP pour les immobilisations incorporelles concernant essentiellement des acquisitions de licences pour des équipements informatiques et de sécurité informatique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 4,6 M€ en AE et 4,3 M€ en CP.

Action 2	Exécution T6	
	AE	CP
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	4 569 541	4 339 541
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	4 569 541	4 339 541

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Les dépenses d'intervention du SGDSN représentent 4,6 M€ en AE et 4,3 M€ en CP et comprennent notamment :

- 3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP à l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre d'appels à projets ;
- 0,6 M€ en AE et CP de subvention au groupement d'intérêt public d'assistance aux victimes de lutte contre les actes de cybermalveillance (GIP ACYMA).

DÉPENSES D'OPÉRATION FINANCIERES

Action 2	Exécution T7	
	AE	CP
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense		-96 000
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale		-96 000

Cette dépense correspond à un partenariat conclu dans le cadre de l'OTAN en vue de développer des standards internationaux de cybersécurité et l'interopérabilité entre systèmes d'information nationaux. La dépense a été engagée en 2017 à hauteur de 0,1 M€ en AE et CP en catégorie 73 puis basculée en catégorie 64 suite à des corrections d'écriture. Une correction a dû être apportée en 2018 en AE pour - 47 000 €. Une nouvelle correction a été apportée en 2019 en CP pour - 96 000 €.

Action 03**Coordination de la politique européenne**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	11 449 333	3 704 699	15 154 032	11 008 030	2 940 737	13 948 767
Crédits de paiement	11 449 333	3 704 699	15 154 032	11 008 030	3 099 298	14 107 328

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) est un service du Premier ministre principalement chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes ainsi que pour les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est le garant de la cohérence et de l'unité de la position française au sein de l'Union européenne et à l'OCDE.

Aujourd'hui, sa mission de coordination interministérielle sur les dossiers européens s'étend à tous les domaines couverts par le traité sur l'Union européenne, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et le traité Euratom, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui est suivie par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour autant que cette politique ne fasse pas appel à des instruments communautaires.

Le SGAE est également compétent pour connaître des questions traitées dans le cadre d'autres institutions ou organisations internationales, lorsqu'elles relèvent de la compétence communautaire et font, à ce titre, l'objet d'une coordination communautaire (Organisation mondiale du commerce (OMC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced), etc.). Le SGAE assure en particulier le secrétariat du Comité interministériel à l'alimentation et à l'agriculture (CIAA) dans le cadre de la coordination des positions françaises à la FAO et au Codex Alimentarius. Le SGAE est aussi point de contact national Jumelages et TAIEX (*Technical Assistance and Information Exchange Instrument*, l'instrument d'assistance technique et d'échange d'information de la Commission européenne dans le processus de transposition, de mise en place et d'application de la législation et des politiques de l'UE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 449 333	11 008 030	11 449 333	11 008 030
Rémunérations d'activité	7 469 496	7 075 176	7 469 496	7 075 176
Cotisations et contributions sociales	3 852 430	3 852 424	3 852 430	3 852 424
Prestations sociales et allocations diverses	127 407	80 429	127 407	80 429
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 046 699	2 315 737	3 046 699	2 474 298
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 046 699	2 315 737	3 046 699	2 474 298
Titre 6 : Dépenses d'intervention	658 000	625 000	658 000	625 000
Transferts aux autres collectivités	658 000	625 000	658 000	625 000
Total	15 154 032	13 948 767	15 154 032	14 107 328

La consommation hors titre 2 du SGAE est de 13,9 M€ en AE et de 14,1 M€ en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 1,4 M€ en AE et CP de frais d'interprétation facturés par le secrétariat général du Conseil de l'UE, montant conforme à la prévision ;
- 0,8 M€ en AE et CP de dépenses de fonctionnement recouvrant notamment : les frais de déplacement, les dépenses de formation et d'action sociale ; les services aux bâtiments (dépenses immobilières, entretien, fluides, gardiennage-accueil, nettoyage des locaux, entretien parc et jardin) ; la logistique (fournitures, reprographie, automobile, abonnements, affranchissement), les frais de représentation, de traduction et d'équipement, les gratifications données aux stagiaires, la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- 0,03 M€ en AE et 0,2 M€ en CP d'applications métiers correspondant aux marchés informatiques, de bureautique et de prestations intellectuelles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention, d'un montant de 0,6 M€ en AE et CP, correspondent au versement de la subvention au Groupement d'intérêt économique « Toute l'Europe ».

Action 10**Soutien**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	42 938 080	45 960 181	88 898 261	46 803 948	51 809 759	98 613 707
Crédits de paiement	42 938 080	69 980 042	112 918 122	46 803 948	81 306 295	128 110 243

La direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre assure les missions d'administration générale destinées à fournir aux services du Premier ministre les moyens de leur fonctionnement et de leur activité. Son organisation et ses missions sont définies par le décret n° 2017-1531 du 3 novembre 2017.

Les services soutenus dans leur fonctionnement, totalement ou partiellement, par la DSAF comprennent notamment :

- le cabinet du Premier ministre ;
- les différents cabinets ministériels rattachés au Premier ministre ;
- le secrétariat général du Gouvernement ;
- la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État, devenue la direction interministérielle du numérique le 25 octobre 2019 ;
- le service d'information du Gouvernement ;
- les anciens présidents de la République et les anciens Premiers ministres ;
- le secrétariat général de la mer ;
- la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ;
- la délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine ;
- l'observatoire de la laïcité ;
- l'académie du renseignement ;
- la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;
- le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- plusieurs entités des programmes 129 et 308 « Protection des droits et des libertés » pour lesquelles des remboursements interviennent, en cours de gestion, au profit de l'action 10 « Soutien », dans le cadre de conventions de prestations (secrétariat général des affaires européennes, commissariat général à la stratégie

et à la prospective, mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation, autorités administratives indépendantes).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	42 938 080	46 803 948	42 938 080	46 803 948
Rémunérations d'activité	29 355 103	29 642 878	29 355 103	29 642 878
Cotisations et contributions sociales	12 955 486	15 418 079	12 955 486	15 418 079
Prestations sociales et allocations diverses	627 491	1 742 991	627 491	1 742 991
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	36 564 380	41 521 310	60 367 228	71 126 201
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 564 380	41 521 310	60 367 228	71 126 201
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 725 000	2 362 503	1 942 013	2 241 149
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 595 000	2 362 503	1 812 013	2 241 149
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	130 000		130 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 670 801	7 925 946	7 670 801	7 938 946
Transferts aux ménages		8 000		8 000
Transferts aux collectivités territoriales		157 369		157 369
Transferts aux autres collectivités	7 670 801	7 760 577	7 670 801	7 773 577
Total	88 898 261	98 613 707	112 918 122	128 110 243

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement de la DSAF hors dépenses de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy : 35,1 M€ en AE et en CP.

Elles sont principalement constituées comme suit :

Fonctionnement courant : 3,6 M€ en AE et 3,4 M€ en CP

Fonctionnement courant	AE	CP
Fournitures de bureau	238 496	234 849
Autres fournitures	192 006	163 599
Travaux d'impression	315 341	349 991
Copieurs	98 757	56 084
Frais de correspondance	459 072	474 167
Autres prestations de service	1 021 737	871 606
Dépenses automobiles	1 285 076	1 278 432
TOTAUX	3 610 485	3 428 728

Les dépenses de fonctionnement courant se sont élevées à 3,6 M€ en AE et 3,4 M€ en CP, soit un dépassement de 0,8 M€ en AE et de 0,6 M€ en CP par rapport au PAP 2019. Trois postes de dépenses présentent un écart important par rapport aux prévisions :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- travaux d'impression (+0,2 M€ en AE et +0,3 M€ en CP). Ce poste de dépenses, bien que supérieur à la prévision, demeure néanmoins stable par rapport à l'exercice précédent ;
- frais de correspondance (+0,2 M€ en AE et +0,3 M€ en CP) ;
- fournitures de bureau (+0,1 M€ en AE et CP).

Autres dépenses de fonctionnement : 1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Autres dépenses de fonctionnement	AE	CP
Mobilier	166 274	157 275
Matériel technique	417 210	324 619
Déménagements - transports de bien	385 112	406 889
TOTAUX	968 596	888 783

Ce poste recouvre les dépenses relatives à l'achat de matériels techniques, aux déménagements ainsi qu'à l'achat de mobilier pour l'ensemble des sites des services du Premier ministre. Il enregistre un écart important par rapport à la prévision (+56 % en AE, +43 % en CP) tout particulièrement sur les dépenses de déménagement et matériel technique suite à l'évolution des casernements des entités hébergées sur l'ensemble des sites.

En revanche, les dépenses en mobilier présentent à nouveau une diminution de -64 % en AE et -66% en CP par rapport à la prévision, notamment en raison de l'absence de mobilisation de la convention avec le Mobilier national.

Dépenses immobilières et frais liés aux bâtiments : 6,2 M€ en AE et 7,6 M€ en CP

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux	AE	CP
Agencements, installations, maintenance des bâtiments	688 272	457 551
Entretien immobilier	978 456	1 411 733
Energie, eau	448 549	1 162 442
Nettoyage des locaux	161 385	819 500
Gardiennage et accueil	2 731 642	3 160 170
Entretien parcs et jardins - déchets	1 217 297	594 187
TOTAUX	6 225 601	7 605 583

Ce poste a enregistré un écart de -0,7 M€ en AE et +2,6 M€ en CP par rapport au PAP 2019. Les écarts les plus importants en CP concernent les dépenses suivantes :

- gardiennage et accueil : +1,6 M€ en raison des nombreuses manifestations qu'a connu l'année 2019 mais également en raison d'un rattrapage d'un reste à payer d'années antérieures suite à la transmission tardive des factures par le fournisseur ;
- entretien immobilier : +0,5 M€ correspondant à des opérations dont le solde a été payé ;
- nettoyage des locaux : +0,2 M€ en raison d'une hausse du niveau des prestations afin de mieux répondre aux attentes des entités implantées sur le site de l'hôtel de Rothelin-Charolais et à la livraison d'un chantier sur ce même lieu ;
- entretien des parcs et jardins – déchets : +0,2 M€ qui s'explique par le changement non prévu des modalités d'engagement du marché d'entretien des espaces verts (deux années forfaitaires au lieu de bons de commande).

En AE, la diminution est due à l'engagement du marché d'électricité financé en gestion anticipée 2020, compte tenu de la date d'effet des marchés fixée au 1^{er} janvier 2020.

Loyers privés : 0,7 M€ en CP

0,7 M€ en CP ont été consacrés au paiement des loyers externes.

Un marché global d'assurance pour les sites historiques, initialement prévu pour 2019, est toujours en phase d'étude et pourrait être déployé au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, la consommation quasi-nulle constatée sur le montant des impôts et taxes s'explique par une réception tardive des avis d'impôts.

Dépenses informatiques et de télécommunications : 13,9 M€ en AE et 12,2 M€ en CP

Dépenses informatiques et de télécommunication	AE	CP
Téléphonie (abonnements et communications)	511 876	681 094
Téléphonie (infrastructures et matériels téléphoniques)	531 765	848 028
Consommables informatiques et matériels téléphoniques	141 153	151 042
Projets informatiques	6 170 375	3 451 414
Coûts des réseaux informatiques	2 177 221	2 091 121
Matériels informatiques, logiciels bureautiques et maintenance	809 435	1 184 253
Coûts d'hébergement externe (sites internet et messagerie)	1 792 841	1 622 811
Coûts des moyens d'impression	690 334	551 020
Diverses prestations intellectuelles	1 102 009	1 632 737
TOTAUX	13 927 009	12 213 520

L'écart de 3,2 M€ en AE et de 2,4 M€ en CP par rapport à la prévision s'explique notamment par l'intégration des dépenses de soutien informatiques du site Ségur-Fontenoy dans cette rubrique, compte tenu de la poursuite de la mutualisation avec les dépenses des sites historiques. Par ailleurs, un certain nombre d'autres dépenses n'avaient pas été prévues en PLF.

Ces dépenses s'articulent autour des postes suivants :

- les dépenses de téléphonie, qui regroupent les abonnements et les communications de la téléphonie mobile et fixe, et la téléphonie cryptée (0,5 M€ en AE et 0,7 M€ en CP). 2019 a constitué la première année pleine de fonctionnement sur le nouveau marché interministériel de téléphonie mobile « Opache 5 », dont les tarifs sont particulièrement avantageux ;
- les dépenses d'infrastructures, les matériels et consommables de téléphonie (0,7 M€ en AE et 1 M€ en CP). L'augmentation des dépenses par rapport au PAP s'explique par le fait qu'il a fallu réaliser un certain nombre d'études techniques sur la solution de téléphonie fixe en cours d'année. Par ailleurs, une partie des stocks de téléphones mobiles a été renouvelée ;
- les dépenses afférentes aux projets informatiques affichent une exécution à 6,2 M€ en AE et 3,5 M€ en CP. Ces dépenses ont concerné le projet de refonte du poste de travail (avec la migration de Windows 7 vers Windows 10), ainsi que la continuité du projet de rénovation du SI. Par ailleurs, le projet de refonte des applications du SGG, Memorim et Contentieux, a été accéléré ;
- les coûts des réseaux informatiques (2,2 M€ en AE et 2,1 M€ en CP). La surconsommation de 1,5 M€ constatée par rapport au PAP sur ce poste de dépenses s'explique par l'acquisition de matériels réseaux plus importante que prévue, ainsi que des renouvellements de maintenances plus onéreuses. Par ailleurs, la division des systèmes d'information de la DSAF a pris en charge pour le compte de la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) certaines dépenses exceptionnelles, comme la part forfaitaire d'un marché spécifique ;
- l'achat et la maintenance de matériels informatiques et logiciels bureautiques (0,8 M€ en AE et 1,2 M€ en CP). Ce poste de dépenses regroupe essentiellement les dépenses liées aux achats de PC fixes et portables, écrans, logiciels bureautiques ainsi que la maintenance associée aux différentes applications métiers ;
- les coûts d'hébergement externes (sites internet et messageries pour 1,8 M€ en AE et 1,6 M€ en CP). Cette catégorie de dépenses concerne les coûts d'hébergement des sites web gérés par la division des

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

systèmes d'information de la DSAF, ainsi que l'accès aux boîtes de messageries externes et à l'achat des différents noms de domaine ;

- les coûts des moyens d'impressions (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP). Ces dépenses concernent en 2019 à la fois les dépenses afférentes au marché Solimp 2, au marché Solimp 3, et à l'acquisition de toners pour les imprimantes spécifiques ;
- les coûts de prestations intellectuelles hors projets (1,1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP). Ces dépenses concernent essentiellement d'une part la prestation de « *service desk* » et de techniciens de proximité, ainsi que toute la maintenance en condition opérationnelle des applications exploitées par la division des systèmes d'information de la DSAF. La surconsommation constatée par rapport au PAP s'explique par plusieurs raisons : d'une part, un engagement forfaitaire de l'un des marchés de tierce maintenance applicative des applications a été généré en 2019. D'autre part, il a fallu effectuer plusieurs demandes d'évolutions des applications à la demande des entités.

Frais de représentation : 1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Le niveau est resté stable par rapport à la consommation constatée en 2018.

Frais de déplacements et transports : 4,4 M€ en AE et 4,3 M€ en CP

Ce poste de dépense intègre notamment le coût des vols gouvernementaux, pour un montant de 1,8 M€ faisant l'objet de remboursements auprès du ministère des armées. Le montant global est en retrait par rapport à la consommation constatée en 2018.

Prestations de services et études : 0,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

Ces dépenses correspondent principalement à des formations et à de l'assistance technique sur l'application Chorus DT ainsi que des marchés de prestations intellectuelles.

Séminaires, événementiel, actions de communication et autres dépenses de soutien : 0,7 M€ en AE et en CP

Formation : 0,9 M€ en AE et en CP

Les formations ont concerné principalement quatre domaines : la préparation aux examens, les formations bureautiques et informatiques, les parcours individualisés (notamment la formation des apprentis) et les formations au management. Cela a, en outre, visé l'ensemble des formations liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la diversité dispensées dans le cadre de la démarche de double labellisation.

L'exécution en AE est supérieure de 0,1 M€ par rapport à la programmation en raison de l'augmentation des frais de formation des apprentis.

Gratifications versées aux stagiaires : 0,2 M€ en AE et en CP

Il s'agit des gratifications et remboursements de frais de transport versés aux étudiants stagiaires (loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014).

Action sociale : 0,4 M€ en AE et en CP

Les dépenses d'action sociale concernent pour l'essentiel la restauration administrative hors site Ségur-Fontenoy. Sont également comptabilisés le spectacle de Noël offert à l'ensemble des enfants des agents des services du Premier ministre, les coûts de fonctionnement du service de médecine de prévention, ainsi que diverses prestations d'action sociale (colonies de vacances, prêts, etc.) et subventions versées aux associations œuvrant en matière culturelle ou sportive.

Dépenses financées dans le cadre du FIPHEP : 0,1 M€ en AE et en CP

Il s'agit de dépenses d'aménagement de postes et d'amélioration des conditions des personnels en situation de handicap.

Activités juridiques et expertises : 0,5 M€ en AE et en CP

Ces dépenses correspondent aux règlements des indemnités, dommages et intérêts ou astreintes auxquels l'État est condamné. Elle concerne également les honoraires d'experts et des défenseurs commis à la défense des agents

publics ainsi que le versement des frais de justice et des intérêts légaux pour l'ensemble des services du Premier ministre.

Accompagnement à la mobilité : 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP

L'exécution en hausse de 0,1 M€ en AE par rapport au PAP s'explique par l'augmentation des dépenses de remboursements des personnels mis à disposition par des personnes morales autres que l'État.

Études : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

L'exécution en CP est supérieure de 0,1 M€ par rapport au PAP en raison de l'étalement de dépenses d'accompagnement RH notamment dans le cadre du baromètre social et de la double labellisation « égalité » et « diversité ».

Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants : 0,9 M€ en AE et 1 M€ en CP

Ces dépenses correspondent à :

- des actions de formation et d'accompagnement au bénéfice des cadres dirigeants et du vivier qui ont été centrées d'une part sur le renforcement des compétences managériales, et d'autre part sur l'accompagnement d'équipes de direction (0,6 M€ en AE et en CP) ;
- de l'« *assessment* » qui constitue une aide au recrutement au profit des autorités de nomination et une assistance à l'évaluation des profils de cadres identifiés pour une entrée dans le vivier des futurs cadres dirigeants (0,3 M€ en AE et CP).

Site Ségur-Fontenoy : 6,5 M€ en AE et 36 M€ en CP

Fonctionnement courant Ségur-Fontenoy	AE	CP
Loyers	-1 154 737	24 889 399
Gardiennage, accueil, sécurité incendie et nettoyage	2 270 966	3 932 282
Fluides	254 466	767 312
Maintenance des équipements du bâtiment	572 616	709 623
Autres dépenses de fonctionnement	335 335	326 933
Abonnement, téléphonie et internet	4 949	87 584
Matériels informatiques, logiciels et maintenance	112 331	122 743
Coût des réseaux et des moyens d'impression	344 911	243 528
Projets TOIP et rénovation du SI	154 349	1 657 911
Autres dépenses informatiques	0	35 070
Fonctionnement du Défenseur des droits	1 129 756	1 085 820
Fonctionnement du centre de documentation	1 790 649	1 714 516
Action sociale et restauration	647 907	437 695
TOTAUX	6 463 498	36 010 416

Les dépenses du poste loyer du site Ségur-Fontenoy comprennent le loyer, les charges et les taxes payés à la société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM). En 2019, cette dépense s'est élevée à 24,9 M€ en CP. L'écart par rapport à la prévision s'explique par le solde d'avenants au bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) portant sur des travaux réalisés dans le cadre du projet Ségur-Fontenoy.

En AE, le montant négatif correspond au remboursement par la DILA de sa quote-part de loyer et charges, d'un montant de 1,2 M€ en AE et en CP, qui est venu réduire la consommation.

Les dépenses de fonctionnement courant du site Ségur-Fontenoy s'élèvent à 3,4 M€ en AE et 5,7 M€ en CP. Elles présentent une baisse de - 0,7 M€ en AE et une hausse de + 0,6 M€ en CP par rapport à la prévision.

Trois postes présentent notamment des écarts importants par rapport au PAP :

- gardiennage (- 0,4 M€ en AE et + 0,5 M€ en CP). En AE, la consommation a été réduite par une atténuation des dépenses suite à des retraits d'engagement d'années antérieures. En CP, l'écart constaté s'explique par un rattrapage d'un reste à payer d'années antérieures suite à la transmission tardive des factures par le fournisseur ;
- nettoyage (+ 0,4 M€ en CP). L'écart est dû à un rattrapage des factures des années précédentes qui n'avaient pas été envoyées par le fournisseur ;
- maintenance des équipements et du bâtiment (+ 0,1 M€ en AE et + 0,3 M€ en CP). Cette dépense concerne notamment l'opération d'aménagement des locaux initialement destinés à La Poste. L'écart s'explique également par l'évolution du dispositif de rafraîchissement des installations techniques de vidéosurveillance dans une optique d'économie d'énergie.

La plupart des dépenses de soutien informatique du site Ségur-Fontenoy ont été mutualisées avec celles des sites historiques. Par conséquent, seules les dépenses réalisées au bénéfice du Défenseur des droits (DDD), ainsi qu'un nombre limité de dépenses directes de la division des systèmes d'information de la DSAF, sont présentées dans cette rubrique :

- abonnement à internet, téléphonie fixe, mobile et cryptée : 0,1 M€ en CP ;
- coût des réseaux et moyens d'impression : 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ;
- matériels informatiques, logiciels et maintenance : 0,1 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, 0,2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP ont été consacrés aux projets ToIP (solution de téléphonie fixe sur IP déployée sur le site de Ségur-Fontenoy) et de rénovation du SI.

Les crédits du Défenseur des droits gérés sur le programme 129, autres que les dépenses informatiques, ont représenté pour l'année 2019 1,1 M€ en AE et en CP et concernent :

- les frais de déplacements, de représentation et de séminaires (0,7 M€ en AE et en CP) ;
- la formation, la restauration collective, l'action sociale et la santé (0,4 M€ en AE et en CP).

Le centre de documentation des services du Premier ministre propose des prestations documentaires à tous les organismes présents sur le site Ségur-Fontenoy et à leurs agents. Ses dépenses pour l'année 2019 s'élèvent à 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP. Malgré un écart à la prévision de 0,5 M€ en AE et 0,9 M€ en CP qui témoigne d'un élargissement de son périmètre d'activité et du nombre de services soutenus, l'exécution reste stable par rapport à l'année dernière.

Les dépenses d'action sociale du site Ségur-Fontenoy concernent principalement :

- le restaurant administratif : 0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- le fonctionnement de la crèche : 0,1 M€ en AE et en CP ;
- le fonctionnement de la salle de sport : 0,06 M€ en CP. Cette dépense a été atténuée par un remboursement des entités présentes sur le site pour un montant de 0,1 M€ en AE et en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP et se répartissent de la façon suivante :

Schéma directeur immobilier : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

L'exécution brute au titre du schéma immobilier s'élève à 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP.

En effet la dépense a été atténuée par :

- des rétablissements de crédits (0,4 M€ en AE et en CP), principalement concernant un remboursement d'une compagnie d'assurance au titre d'un contentieux concernant l'opération du sas vitré au 57, rue de Varenne ;
- des retraits d'engagements d'année antérieure (0,2 M€ en AE).

La principale opération a concerné le remplacement du sas vitré d'accès de l'hôtel de Matignon dont les panneaux se fissuraient régulièrement suite à des désordres techniques. La consommation relative à cette opération s'est élevée à 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP. En outre, l'opération de confortation du porche de la cour d'honneur et de restauration des façades sur rue, de la cour d'honneur et de la cour des cuisines de l'hôtel de Matignon a été partiellement réceptionnée. En effet, l'entreprise chargée du ravalement des façades a été mise en liquidation alors que l'exécution présentait d'importantes réserves.

Achats de véhicules : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Dans le cadre du verdissement de la flotte automobile, 8 véhicules électriques ont été acquis pour remplacer des véhicules thermiques. En outre, 2 véhicules thermiques ont également pu être achetés.

Informatique : 2,2 M€ en AE et 1,8 M€ en CP

Ces dépenses ont concerné le projet de rénovation du SI, et notamment la partie « Réseaux – Data Center ». Le niveau d'immobilisation s'explique par la structure financière du marché utilisé pour acquérir ces matériels immobilisés. En effet, le marché interministériel RLI6 regroupe au sein de ses unités d'œuvres de l'acquisition de matériels, la maintenance pluriannuelle associée, ainsi que des prestations associées.

Par ailleurs, 0,1 M€ de matériels commandés à la fin de l'année 2018 pour l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy et livrés en 2019 ont également concerné le projet de rénovation du SI.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 7,9 M€ en AE et CP et se répartissent ainsi :

- 4,2 M€ de subventions accordées par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) ;
- 2 M€ au titre du financement des appels à projets locaux, validés par la DILCRAH, en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Le versement de ces subventions a été assuré par les préfetures de départements ;
- 1,2 M€ versés à l'institut français des relations internationales (IFRI) ;
- 0,2 M€ versés à l'institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) ;
- 5 000 € versés au titre du prix de l'Observatoire de la laïcité et 8 000 € versés au titre du prix de l'Académie du renseignement
- 0,3 M€ versés par le secrétariat général de la mer dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord européen « *Western Mediterranean Region Marine Oil & HNS pollution Cooperation –West MOPoCo* ».

Action 11

Stratégie et prospective

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	14 509 561	8 430 619	22 940 180	13 446 989	7 128 619	20 575 608
Crédits de paiement	14 509 561	8 430 619	22 940 180	13 446 989	6 639 281	20 086 270

France Stratégie, nom d'usage du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre. Créé par le décret du 22 avril 2013 modifié,

France Stratégie se veut à la fois un outil de concertation au service du débat social et citoyen et un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif. France Stratégie est également chargé de coordonner un réseau de sept organismes : le Conseil d'analyse économique (CAE), le Conseil d'orientation des retraites (COR), le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) et le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

Quatre missions complémentaires dirigent l'action de France Stratégie :

- évaluer les politiques publiques ;
- anticiper les évolutions de la société française, qu'elles relèvent de l'économie, du social, du développement durable ou des technologies ;
- débattre, France Stratégie dialoguant avec les partenaires sociaux, la société civile, les entreprises, la communauté des spécialistes et le monde universitaire ;
- proposer des politiques, réformes, orientations au Gouvernement, en mettant en lumière les arbitrages possibles, les expériences étrangères et les positions des acteurs.

Les huit organismes du réseau qu'anime France Stratégie font partie du périmètre budgétaire de l'action 11 « Stratégie et prospective ». Les crédits inscrits au titre de cette action comprennent également une subvention allouée à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), association régie par la loi de 1901 dont la fonction est de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale.

Depuis 2019, France Stratégie héberge le Haut Conseil pour le climat. À ce titre, France Stratégie assure le soutien logistique, la gestion financière ainsi que la gestion des ressources humaines de cette instance.

Installé par le Président de la République le 27 novembre 2018, le Haut Conseil pour le climat (HCC) a été officiellement créé par le décret n° 2019-439 du 14 mai 2019. Organisme indépendant, il est placé auprès du Premier ministre et hébergé par France Stratégie qui met à sa disposition un appui administratif, informatique et de communication. Le Haut Conseil dispose d'un budget propre et d'un secrétariat qui assure, sous l'autorité de son président, le suivi et l'organisation de ses travaux.

Le Haut Conseil est chargé d'apporter un éclairage indépendant sur la politique du Gouvernement en matière de climat, en particulier sur le niveau de compatibilité des différentes politiques publiques du pays vis-à-vis de l'accord de Paris sur le climat. Il peut être saisi par le Gouvernement, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou à sa propre initiative.

Il est compétent dans trois domaines :

- la réduction des émissions directes de gaz à effet de serre (baisse des consommations d'énergies fossiles, transformation du modèle agricole, capture du méthane issu des déchets...) ;
- le développement de puits de carbone (forêts, sols, océans) ;
- la réduction de l'empreinte carbone de la France.

Il rend chaque année un rapport sur :

- le respect de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France ;
- la bonne mise en œuvre des politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (fiscalité, subventions, soutiens...) et développer les puits de carbone (forêts, sols et océans) ;
- la soutenabilité économique, sociale et environnementale de ces actions ;
- l'impact de ces actions sur la balance du commerce extérieur.

Il peut rendre des avis sur des politiques déjà adoptées, et indiquer ce qui, dans ces politiques, a fonctionné ou non vis-à-vis de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixé. Il peut aussi rendre des

avis sur des projets de lois en cours d'élaboration (par exemple, les lois de finances), des décrets ou des projets de décret (par exemple, la Programmation pluriannuelle de l'énergie ou la Stratégie nationale bas carbone).

Il peut également fournir des propositions pour informer l'ensemble des acteurs du débat politique, le gouvernement, mais aussi les parlementaires et les citoyens.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	14 509 561	13 446 989	14 509 561	13 446 989
Rémunérations d'activité	10 166 549	9 414 306	10 166 549	9 414 306
Cotisations et contributions sociales	4 109 139	3 867 036	4 109 139	3 867 036
Prestations sociales et allocations diverses	233 873	165 646	233 873	165 646
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 543 152	3 710 941	5 543 152	3 676 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 543 152	3 710 941	5 543 152	3 676 621
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 887 467	3 417 678	2 887 467	2 962 660
Transferts aux autres collectivités	2 887 467	3 417 678	2 887 467	2 962 660
Total	22 940 180	20 575 608	22 940 180	20 086 270

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de France Stratégie et des organismes associés (COR, CAE, COE, CEP, HCFIPS, HCFEA, HCAAM et HCC) se sont élevées à 3,7 M€ en AE et en CP.

L'exécution 2019 est détaillée tel qu'il suit :

Pilotage et gestion de la logistique

Ces dépenses (1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP) couvrent pour 2019 :

- les frais d'équipement ;
- le fonctionnement courant ;
- la maintenance des véhicules de direction ;
- les colloques et séminaires réalisés dans le cadre des missions de concertation (conférences dans les locaux de France stratégie mais également inter-régionales, à l'étranger avec l'ensemble des partenaires de la société civile...);
- le remboursement des frais liés aux déplacements des personnels.

L'écart entre prévision et réalisation (-0,1 M€ en AE et CP) s'explique par l'optimisation des dépenses de fonctionnement courant (impressions, documentations, accès aux bases de données).

Pilotage et gestion des ressources humaines

Ces dépenses (0,9 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) couvrent :

- les frais de formation des agents ;
- le remboursement des salaires des agents mis à disposition de France Stratégie et des organismes associés ;
- les gratifications accordées aux stagiaires ainsi que les frais de scolarité des apprentis ;
- les dépenses liées à l'action sociale.

L'écart entre prévision et réalisation (-0,2 M€ en AE -0,3 M€ en CP) est dû au non-renouvellement de deux conventions de mise à disposition de personnel.

Contributions financières

Ces dépenses (0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) correspondent à la prise en charge d'une part des frais de cantine des agents ainsi des conventions de recherche (titre 3). L'exécution est inférieure à la prévision et s'explique par le recours plus régulier aux appels à projet de recherche (convention de subventionnement titre 6).

Actions de communication

Ces dépenses (0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) correspondent à la conception d'actions de communications réalisées pour le rayonnement des travaux de France Stratégie et des organismes associés par la diffusion, notamment, de manière ciblée, des travaux d'expertise auprès des décideurs publics, des parlementaires, des collectivités territoriales, établissements de recherche, les partenaires sociaux, les directeurs de la stratégie des grandes entreprises, les journalistes.

L'exécution est légèrement inférieure à la prévision et s'explique par le décalage sur 2020 des engagements budgétaires liés à un projet de création de site internet PMQ 2030.

Études générales

Ces dépenses (0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) correspondent à la réalisation des études, expertises et analyses élaborées dans le cadre du programme de travail et de propositions en réponse aux demandes du Gouvernement.

L'exécution inférieure à la prévision (-0,1 M€ en AE et -0,4 M€ en CP) s'explique par le recours plus régulier aux appels à projet de recherche (convention de subventionnement titre 6).

Service bureautique

Ces dépenses (0,3 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) correspondent aux dépenses informatiques et aux dépenses d'impressions.

Service d'infrastructure

Ces dépenses (0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) comprennent notamment l'accès internet « fibre » ainsi que le développement et l'hébergement de sites internet.

L'exécution inférieure à la prévision (-0,1 M€ en AE et CP) s'explique par la clôture d'engagements juridiques sur années antérieures, ce qui a provoqué des atténuations de dépense sur la gestion 2019 et minoré l'exécution.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de France Stratégie et des organismes associés se sont élevées à 3,4 M€ en AE et 3 M€ en CP.

Ces dépenses correspondent pour 2019 :

- au versement de la subvention à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) pour un montant de 2,7 M€ en AE et CP ;
- au financement des recherches scientifiques menées par des organismes de recherche retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche pour un montant de 0,7 M€ en AE et de 0,3 M€ en CP.

Action 13**Ordre de la Légion d'honneur**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		27 532 425	27 532 425		26 886 789	26 886 789
Crédits de paiement		27 532 425	27 532 425		26 886 789	26 886 789

L'action 13 correspond aux crédits versés à la Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Les éléments de justification figurent dans le lot « Opérateurs ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 727 822	24 489 142	24 727 822	24 489 142
Subventions pour charges de service public	24 727 822	24 489 142	24 727 822	24 489 142
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 804 603	2 397 647	2 804 603	2 397 647
Dotations en fonds propres	2 804 603	2 397 647	2 804 603	2 397 647
Total	27 532 425	26 886 789	27 532 425	26 886 789

Action 15**Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	2 195 671	28 223 670	30 419 341	2 022 029	27 446 621	29 468 650
Crédits de paiement	2 195 671	28 223 670	30 419 341	2 022 029	26 807 057	28 829 086

Cette action regroupe les crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), créée par le décret n° 82-10 du 8 janvier 1982. La MILDECA est aujourd'hui régie par le décret n° 99-808 du 15 septembre 1999 (codifié aux articles R. 3411-13 à R. 3411-16 du Code de la santé publique).

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA est chargée de coordonner l'action publique au niveau central et territorial en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives en veillant à la cohérence des différentes approches. Ses crédits interministériels permettent d'impulser et de coordonner l'action des ministères et de leurs services déconcentrés et d'accompagner les projets innovants sur l'ensemble du champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Pour la mise en œuvre de cette action, la MILDECA s'appuie sur deux groupements d'intérêt public (GIP), à qui elle verse les subventions pour charge de service public qui les financent en quasi-totalité, et qui sont administrés par un conseil d'administration interministériel :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), qui a pour rôle l'observation des évolutions des consommations et des comportements, la diffusion des données et l'évaluation des actions menées dans le champ de la lutte contre les drogues et conduites addictives ;
- le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) situé à Fort-de-France (Martinique), qui a pour objet l'organisation d'actions de formations spécialisées, principalement dans les domaines de la lutte contre les trafics et le blanchiment dans une zone géographique prioritaire (zone des Caraïbes).

Cette action regroupe également les crédits du fonds de concours « Produits des cessions des biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants », dit « fonds de concours drogue » (1-2-00864) qui reçoit les produits de la vente après jugement des biens des trafiquants saisis et confisqués. La MILDECA redistribue ces crédits, selon une clef de répartition actée en réunion interministérielle en 2007, aux ministères de l'intérieur, de la justice et des finances (direction générale des douanes et droits indirects), dits « ministères régaliens », en vue de financer des projets en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants ; 10% des crédits sont alloués à des actions de prévention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 195 671	2 022 029	2 195 671	2 022 029
Rémunérations d'activité	1 495 322	1 313 862	1 495 322	1 313 862
Cotisations et contributions sociales	667 489	701 359	667 489	701 359
Prestations sociales et allocations diverses	32 860	6 808	32 860	6 808
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 962 327	10 525 134	4 962 327	11 111 385
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 800 000	7 473 365	1 800 000	8 059 616
Subventions pour charges de service public	3 162 327	3 051 769	3 162 327	3 051 769
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 100 000	3 598 650	9 100 000	2 585 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 100 000	3 228 547	9 100 000	2 311 810
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		370 103		274 057
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 161 343	13 322 837	14 161 343	13 109 806
Transferts aux ménages	2 600 000	14 701	2 600 000	14 701
Transferts aux entreprises		49 179		42 904
Transferts aux collectivités territoriales		949 432		924 682
Transferts aux autres collectivités	11 561 343	12 309 526	11 561 343	12 127 519
Total	30 419 341	29 468 650	30 419 341	28 829 086

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la MILDECA ont représenté 10,5 M€ en AE et 11,1 M€ en CP et se décomposent de la manière suivante.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits de fonctionnement propre (0,4 M€), les subventions que la MILDECA verse à ses deux opérateurs (3,1 M€ en AE et CP) ainsi que les engagements et liquidations effectués par les ministères régaliens sur leurs parts du fonds de concours.

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels effectués par les ministères régaliens à partir de leurs parts régaliennes du fonds de concours s'élèvent à 7 M€ en AE et 7,6 M€ en CP. Ces projets proposés par les ministères au mois de février 2019 ont été validés par le président de la MILDECA en mars 2019.

S'agissant des subventions pour charges de service public (SCSP), 3,1 M€ en AE et CP ont été versés aux deux opérateurs (OFDT et CIFAD) dont la MILDECA assure la tutelle. Le léger écart de 0,1 M€ constatable entre la prévision et la réalisation dans la catégorie « SCSP » tient à la réduction de la SCSP de l'OFDT du fait du déménagement de ce dernier d'un site locatif à Saint-Denis dans des locaux domaniaux des services du Premier ministre et situés rue de Varenne.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La MILDECA ne procède à aucune opération d'investissement en propre au regard de la structuration de son budget LFI, ce qui explique la prévision de consommation nulle sur les crédits LFI.

Les dépenses constatées sont réalisées par les ministères régaliens bénéficiaires du fonds de concours lors de l'acquisition de certains matériels informatiques ou de véhicules automobiles.

La prévision de ce poste de dépenses ne peut donc être réalisée avec exactitude compte tenu des facteurs de consommation maîtrisés intégralement par les ministères régaliens, du choix de la répartition des achats aux imputations budgétaires réellement effectuées.

La MILDECA avait estimé à 9,1 M€ le volume de dépenses en investissement pour l'année 2019 au regard de la nature des projets proposés par les ministères régaliens sur leurs parts fonds de concours en 2018.

L'exécution atteste d'une consommation réduite de 3,6 M€ en AE et 2,6 M€ en CP – soit un écart moyen de 6 M€ avec la prévision ; ces crédits ont été majoritairement imputés en dépenses de fonctionnement en raison de la valeur unitaire des matériels acquis.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention se sont élevées à 13,3 M€ en AE et 13,1 M€ en CP soit 0,8 M€ d'écart en AE et 1,1 M€ en CP au regard des prévisions en LFI et fonds de concours cumulées. Le décalage de gestion constaté entre AE et CP s'explique, à l'instar de l'exercice 2018, par les conventions pluriannuelles conclues depuis 2015 par la MILDECA.

Pour rappel, les dépenses d'intervention recouvrent l'ensemble des subventions allouées au dispositif territorial de la MILDECA (dotation annuelle de 8,5 M€ en AE et CP). Celui-ci décline localement la politique nationale traduite dans le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, ainsi que les projets de prévention pilotés au niveau national financés sur crédits LFI.

Le montant indiqué dans la catégorie « transferts aux entreprises » est lié aux subventions allouées aux sociétés de production du e-congrès sur les addictions.

Le montant indiqué dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales » a trait aux subventions allouées aux mairies et communautés d'agglomération lauréates du second appel à projets prévention MILDECA lancé en 2019 sur la thématique « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives ». Ces conventions sont financées sur la part prévention du fonds de concours .

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 16**Coordination de la politique numérique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	14 337 076	24 308 080	38 645 156	12 548 074	26 323 726	38 871 800
Crédits de paiement	14 337 076	24 358 080	38 695 156	12 548 074	28 457 667	41 005 741

La direction interministérielle du numérique (DINUM) est un service du Premier ministre, placé sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics, et mis à la disposition du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'État chargé du numérique. Elle est en charge de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen comme de l'agent, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services innovants pour les citoyens.

La direction interministérielle du numérique (DINUM) prend la suite de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). La réorganisation de la DINSIC en DINUM a été consacrée par le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique.

La DINUM a pour missions :

- d'accompagner les ministères dans leur transformation numérique ;
- de conseiller le Gouvernement ;
- de développer des services et ressources partagées comme le réseau interministériel de l'État, FranceConnect, data.gouv.fr ou api.gouv.fr ;
- de piloter, avec l'appui des ministères, le programme TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public.

L'État a lancé le programme TECH.GOUV pour accélérer la transformation des politiques publiques et des méthodes de travail dans les administrations grâce aux usages et aux technologies numériques. Ce programme fixe une nouvelle ambition à la transformation numérique de l'État et donne lieu au lancement ou à l'accélération de plusieurs projets. Il est financé d'une part, par des contributions ministérielles et d'autre part, par des crédits portés par la DINUM. Les moyens dédiés aux missions continues, non intégrées au programme TECH.GOUV, ont été en partie redéployés, à partir du second semestre 2019, afin d'assurer la montée en puissance du programme TECH.GOUV.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	14 337 076	12 548 074	14 337 076	12 548 074
Rémunérations d'activité	9 993 879	8 893 017	9 993 879	8 893 017
Cotisations et contributions sociales	4 291 376	3 614 635	4 291 376	3 614 635
Prestations sociales et allocations diverses	51 821	40 422	51 821	40 422
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 008 080	24 767 171	24 058 080	27 319 294
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 008 080	24 767 171	24 058 080	27 319 294
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 257 355		819 173
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 257 355		818 374
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				799
Titre 6 : Dépenses d'intervention	300 000	299 200	300 000	319 200

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	300 000	299 200	300 000	319 200
Total	38 645 156	38 871 800	38 695 156	41 005 741

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement de la DINUM se sont élevées à 24,8 M€ en AE et 27,3 M€ en CP, dont 20,2 M€ en AE et 21,6 M€ en CP hors fonds de concours et 4,6 M€ en AE et 5,7 M€ en CP de crédits de fonds de concours.

Dépenses de fonctionnement hors fonds de concours (20,2 M€ en AE et 21,6 M€ en CP) :

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont réparties comme suit entre les services de la DINUM :

Service	AE (M€)	CP (M€)
Performance des services numériques	7,9	8,9
Mission ETALAB	1,9	1,5
Réseau interministériel de l'État	9,8	10,0
Dépenses transverses et de communication	0,6	1,2
Total	20,2	21,6

La consommation du service « Performance des services numériques » (7,9 M€ en AE et 8,9 M€ en CP) correspond :

- à des audits de sécurisation et d'évaluation des projets (au titre de l'article 3 et de l'article 5 du précédent décret relatif au système d'information et de communication de l'État) ;
- au développement et au fonctionnement du produit « France Connect », dispositif mutualisé d'identification et d'authentification numérique des usagers qui vise à simplifier les relations des fournisseurs de service public aux usagers. La part des coûts récurrents dans les dépenses (maintien en condition opérationnelle, support et sécurité de France Connect) augmente chaque année en raison de l'accroissement du nombre d'utilisateurs ;
- au financement de projets de mutualisation de systèmes d'information interministériels (dont une partie donne lieu à transferts de crédits aux porteurs d'offres interministérielles). En 2019, sont en particulier intervenues des dépenses de construction et de consolidation des outils « Tchap » et « Démarches simplifiées ».

La consommation pour la mission ETALAB (1,9 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) concerne principalement :

- le développement et l'animation de la plate-forme « data.gouv.fr », afin de faciliter la diffusion et la réutilisation des informations publiques en lien avec le service public de la donnée, ainsi que l'accompagnement des administrations dans l'identification, la qualification et l'exploitation des données publiques ;
- le lancement et le développement de projets du programme TECH.GOUV (« Dites-le nous une fois » et « Datapedia »).

La consommation pour le réseau interministériel de l'État (9,8 M€ en AE et 10 M€ en CP) est constituée comme suit :

- les avances de crédits donnant lieu à remboursement par voie de transferts en gestion ou de refacturations, pour des prestations réalisées au bénéfice de différentes administrations (accès au RIE mutualisé ou non, usage des services de transport de cœur de réseau et des services associés au réseau, matériels ou prestations spécifiques nécessaires à l'utilisation du RIE), à hauteur de 1,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le fonctionnement et les évolutions nécessaires du socle d'infrastructure interministériel (cœur de réseau et plateformes internet), dans le cadre de la poursuite du déploiement à un rythme soutenu, à hauteur de 3,7 M€ en AE et 3,3 M€ en CP ;
- le raccordement au « *backbone* » des réseaux de collecte en métropole et en outre-mer et leurs services associés (2,9 M€ en AE et 3,2 M€ en CP) ;
- la commande d'études et de prestations d'assistance (0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) ;
- une participation annuelle au GIP RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche), réalisée dans le cadre d'une convention avec le RIE, à hauteur de 1,8 M€ en AE et CP.

Enfin, 0,6 M€ en AE et 1,2 M€ en CP correspondent aux dépenses transverses et de communication de la DINUM. Ces dépenses intègrent notamment :

- les restes à payer 2018 de l'incubateur de start-up non-basculés sur le nouveau programme 352 « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » ;
- les restes à payer 2018 de l'ancien département SIRH de la DINSIC.

Les dépenses de fonctionnement sur fonds de concours (4,5 M€ en AE et 5,8 M€ en CP) :

Le fonds de concours consacré au projet VITAM (valeurs immatérielles transférées aux archives pour mémoire), projet interministériel consacré à l'archivage numérique des administrations, a été doté en 2019 de 2,4 M€ en AE et 4,9 M€ en CP par la voie du programme d'investissement d'avenir « Transition numérique ». Cette ressource correspond intégralement à un report de crédits non consommés de 2018 à 2019. La consommation 2019 s'est établie à 2,3 M€ en AE et 3,7 M€ en CP. Elle correspond principalement à des prestations de développement, à des prestations d'intégration ainsi qu'à l'acquisition de licences et logiciels. La consommation intègre un recyclage de 0,2 M€ en AE au titre de l'infrastructure de développement.

Le fonds de concours « Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » a disposé en 2019 d'une ressource de 7,6 M€ en AE et 8,3 M€ en CP. Cette ressource correspond à un report de crédits de 2018 à 2019, à hauteur de 0,8 M€ en AE et 1,6 M€ en CP, ainsi qu'à des rattachements intervenus en cours de gestion 2019 pour un total de 6,7 M€ en AE et CP. La consommation 2019 s'est élevée à 1,9 M€ en AE et 2 M€ en CP et correspond aux dispositifs suivants :

- 0,7 M€ de CP correspondant à des restes à payer pour le service public de la donnée ;
- 0,1 M€ en AE et CP pour la plateforme de consultation citoyenne ;
- 0,2 M€ en AE et CP pour le dispositif des entrepreneurs d'intérêt général ;
- 1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP pour le laboratoire d'intelligence artificielle ;
- 0,3 M€ en AE et CP pour le dispositif « ETNA » (Environnement de travail numérique de l'agent) ;
- 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP pour le dispositif « Designers d'intérêt général/UX » ;
- 0,1 M€ en AE et CP pour le tableau de bord des services numériques.

Le fonds de concours « Participation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre » a disposé en 2019 d'une ressource de 0,4 M€ en AE et CP correspondant intégralement à un report de crédits de 2018 à 2019. La consommation 2019 s'est élevée à 0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP et concerne :

- la mise à jour et l'évolution du Référentiel général d'accessibilité pour les administrations ;
- le plan de diagnostic et d'accessibilité numérique 2019 ;
- la plateforme d'autoévaluation du niveau d'accessibilité numérique de sites.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent intégralement à des dépenses pour le réseau interministériel de l'État. Elles s'élèvent à 1,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP et concernent principalement :

- la participation de la DINUM au financement du déploiement de la version 6 du réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
- l'acquisition et l'installation de matériels pour l'augmentation du débit de la plateforme d'accès à internet (0,3 M€ en AE et CP).

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 0,3 M€ en AE et CP et correspondent à diverses subventions ou cotisations versées par la mission ETALAB (*Open government partnership*, *Open data* France et Fondation internet nouvelle génération).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	0	0	10 000	10 000
Transferts	0	0	10 000	10 000
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue (P129)	365 000	365 000	354 322	354 322
Subventions pour charges de service public	365 000	365 000	354 322	354 322
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (P129)	27 575 000	27 575 000	26 886 789	26 886 789
Subventions pour charges de service public	24 728 000	24 728 000	24 489 142	24 489 142
Dotations en fonds propres	2 847 000	2 847 000	2 397 647	2 397 647
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	7 615 000	7 615 000	7 787 045	7 787 045
Subventions pour charges de service public	7 615 000	7 615 000	7 787 045	7 787 045
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (P129)	6 205 000	6 205 000	6 271 639	6 271 639
Subventions pour charges de service public	6 205 000	6 205 000	6 271 639	6 271 639
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	2 805 000	2 805 000	2 557 447	2 557 447
Subventions pour charges de service public	2 805 000	2 805 000	2 557 447	2 557 447
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	0	0	100 000	100 000
Transferts	0	0	100 000	100 000
Réseau Canopé (P214)	0	0	20 000	20 000
Transferts	0	0	20 000	20 000
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	0	0	100 000	100 000
Transferts	0	0	100 000	100 000
Universités et assimilés (P150)	0	0	715 433	561 608
Subventions pour charges de service public	0	0	140 000	140 000
Transferts	0	0	575 433	421 608
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	111 559	94 640
Transferts	0	0	111 559	94 640
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	0	0	2 880 000	2 550 000
Transferts	0	0	2 880 000	2 550 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	0	0	19 000	19 000
Transferts	0	0	19 000	19 000
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	0	0	168 660	128 415
Transferts	0	0	168 660	128 415
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	316 034	518 100
Transferts	0	0	316 034	518 100
Total	44 565 000	44 565 000	48 297 928	47 959 005
Total des subventions pour charges de service public	41 718 000	41 718 000	41 599 595	41 599 595
Total des dotations en fonds propres	2 847 000	2 847 000	2 397 647	2 397 647
Total des transferts	0	0	4 300 686	3 961 763

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue		0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur		347 405 341	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale		84 92 84	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice		66 73 65	3 0 0	3 0 0	0 0 6	0 0 0	1 0 0
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies		27 27 25	1 1 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total		524 597 515	4 1 1	3 0 0	0 0 6	0 0 0	1 0 0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	597	524
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	597	515

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

Malgré un schéma d'emploi nul arbitré en LFI 2019, le plafond d'emplois est sous exécuté pour la seconde année consécutive : 531 ETPT en 2017 au lieu de 597, 524 ETPT en 2018 au lieu de 597 et 514 ETPT en 2019 au lieu de 597. Cette vacance d'emplois se retrouve principalement à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur et s'explique par des difficultés de recrutement.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue	0	0
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	0	0
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	150 000	66 768
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	0	0
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	0	0
Total	150 000	66 768

OPÉRATEURS

CIFAD - CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE FORMATION ANTI DROGUE

Le Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD) est un GIP créé en 2003. Il est placé sous l'autorité de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Opérateur du programme 129 pour l'action 15 « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives », le CIFAD intervient dans la Caraïbe et en Amérique latine, zone sensible en matière de production et de transit de drogue, pour améliorer la lutte contre le trafic international de stupéfiants et développer la coopération avec les pays de la région. Le CIFAD organise des actions interministérielles visant à renforcer les capacités des acteurs chargés de la lutte contre le narcotrafic et les liens entre eux. Ces rencontres sont soit des formations de pointe en matière policière et douanière, soit des réunions d'information, soit des séminaires et colloques.

Le CIFAD est financé en totalité par la subvention pour charges de service public versée par la MILDECA. La programmation de ses activités est effectuée en concertation avec la MILDECA et validée lors du conseil d'administration.

Le CIFAD ne dispose pas de personnels en propre. Ceux-ci sont mis à disposition par les différentes administrations siégeant à son conseil d'administration: intérieur (police et gendarmerie), et budget (douanes). Les ministères de la justice et de la santé ne fournissent pas de personnels mais tiennent un rôle de conseillers techniques sollicités ponctuellement en fonction de la nature des actions menées. Il s'agit d'un magistrat de la Cour d'Appel de Fort de France (Martinique) et de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Martinique.

Le CIFAD est dissous à compter du 31/03/2020 (JO du 9 février 2020) à la suite du vote de l'AG en date du 12 novembre 2019.

Le CIFAD, dans le contexte de sa dissolution en 2020, n'a pas transmis les éléments littéraires permettant de commenter les données pour le RAP 2019. Cela explique également l'absence de données concernant le budget initial de 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	346	346	365	365	354	354
Subventions pour charges de service public	346	346	365	365	354	354
Total	346	346	365	365	354	354

Le CIFAD et l'OFDT sont des GIP sous la tutelle de la MILDECA et ils bénéficient d'une SCSP du BOP MILDECA action 15 du programme 129.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	3	3	Subventions de l'État	354	354
<i>dont charges de pensions civiles</i>	3	3	– subventions pour charges de service public	354	354
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	343	341	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	25		Autres produits		
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	25		<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	346	344	Total des produits	354	354
Résultat : bénéfice	8	11	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	354	354	Total : équilibre du CR	354	354

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	33	11
Investissements	8	3	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	8	3	Total des ressources	33	11
Augmentation du fonds de roulement	25	8	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i>					
<i>Compte financier *</i>					
Aucune destination indiquée	3	318	0	8	329
	3	341	0	3	347
Total	3	318	0	8	329

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Budget initial Compte financier *	3	341	0	3	347

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

La grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) a atteint les objectifs fixés pour 2019 :

- le maintien du haut niveau de réussite aux examens et aux concours des élèves des maisons d'éducation (100 % de réussite au brevet des collèges avec 99,1 % de mentions, 100 % de réussite au baccalauréat dont 53,4 % de mentions très bien ainsi que 100 % de diplômés au BTS de commerce international), dont les résultats s'expliquent par la qualité de l'éducation et de l'enseignement qui sont prodigués au sein de ces établissements. La maison d'éducation de Saint-Germain-en-Laye (Les Loges) est classée premier collège public de France compte-tenu du taux de réussite au brevet des collèges ;
- la qualité du service, en améliorant la conservation et la présentation des collections dans le musée de la Légion d'honneur. Le nombre de visiteurs s'est élevé à 46.619 en 2019 (chiffre en légère baisse au regard de 2018), dont 14.000 visiteurs étrangers. Il convient cependant de souligner que le musée a fait l'objet de 15 jours de fermetures exceptionnelles pour des raisons de sécurité en raison de manifestations notamment ;
- la fréquentation du site Internet, avec 747.412 visiteurs en 2019 contre 415.000 en 2018 (+80,09%), augmentation résultant de la politique de communication de la grande chancellerie autour de ses activités et de ses projets ;
- le respect du délai de paiement des fournisseurs dont le délai moyen pour la grande chancellerie pour l'année 2019 est de 12 jours, soit une baisse par rapport au délai moyen de 2018 (13,55 jours).

A noter que les journées européennes du patrimoine n'ont pas eu lieu à la grande chancellerie en 2019 en raison des mesures de sécurité prises et de la décision de fermer le site de Solférino suite aux manifestations des gilets jaunes.

Par ailleurs, afin de garantir l'efficacité et l'optimisation de sa gestion de la masse salariale, la grande chancellerie a mis en place en 2019 un contrôle systématique des heures d'enseignement utilisées dans les maisons d'éducation avec une vérification dès le début de l'année scolaire des heures supplémentaires programmées et des indemnités liées aux fonctions. Par ailleurs, elle a procédé pour la première fois à la mise en place d'une dotation horaire globalisée d'enseignement pour la maison d'éducation des Loges. Compte tenu de la réforme du lycée, cette procédure ne sera appliquée à Saint-Denis qu'en 2020.

L'acquisition et le déploiement d'un système d'information des ressources humaines en 2020 devrait faciliter le suivi de la masse salariale et en anticiper le coût.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines					25	25
Transferts					25	25

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	26 456	26 456	27 575	27 575	26 887	26 887
Subventions pour charges de service public	24 295	24 295	24 728	24 728	24 489	24 489
Dotations en fonds propres	2 161	2 161	2 847	2 847	2 398	2 398
Total	26 456	26 456	27 575	27 575	26 912	26 912

La subvention pour charges de service public versée à la grande chancellerie de la Légion d'honneur s'est élevée au total à la somme de 24 489 142 € pour 2019. Quant à la dotation en fonds propres, elle s'est élevée à la somme de 2 397 647 €.

Cette dotation en fonds propres a permis de financer des opérations d'entretien et de maintien aux normes du patrimoine immobilier de l'Ordre de la Légion d'honneur (notamment des travaux de réfection des réseaux de chauffage à la maison d'éducation de Saint-Denis, la mise en sécurité du mur d'enceinte de la maison d'éducation des Loges, la construction d'un nouvel auvent scolaire à la maison d'éducation des Loges, la restauration du salon blanc au Palais de la Légion d'honneur, diverses études pour la mise en place d'un nouveau schéma directeur du Patrimoine de la Légion d'honneur).

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	21 925	21 569	Subventions de l'État	24 489	24 739
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>5 700</i>	<i>5 482</i>	– subventions pour charges de service public	24 489	24 739
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 227	9 526	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	4 000	4 061	Autres produits	4 043	4 830
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>4 000</i>	<i>4 061</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>1 380</i>	<i>1 674</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	31 152	31 095	Total des produits	28 532	29 569
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 620	1 526
Total : équilibre du CR	31 152	31 095	Total : équilibre du CR	31 152	31 095

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		861
Investissements	2 931	1 869	Financement de l'actif par l'État	2 719	2 148
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	212	614
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	2 931	1 869	Total des ressources	2 931	3 624
Augmentation du fonds de roulement		1 755	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2019, on note que le compte de résultat affiche un déficit prévisionnel de 1,5 M€ (compte financier non établi à la date du RAP pour 2019 pour cause de changement d'agent comptable au 01/02/2020), déficit en diminution de 15,47 % par rapport à l'exercice 2018.

Les nombreux investissements nécessaires effectués engendrent des dotations aux amortissements importantes, à financer par l'établissement. Parallèlement, la grande chancellerie de la Légion d'honneur poursuit ses recherches de recettes supplémentaires notamment en augmentant le montant de la pension des élèves des maisons d'éducation et en ayant une politique active en matière de collecte de la taxe d'apprentissage et de locations d'espaces (privatisations et tournages de cinéma). En outre, la politique de mécénat est poursuivie et soutenue par les actions du Grand chancelier.

La constante évolution et adaptation de la politique d'achats de l'institution a permis de réaliser des économies, en adhérant à de nouveaux marchés groupés notamment et en pérennisant le recours à la négociation dans les marchés dont le type de procédures le permet.

Pour mémoire, les principales ressources propres de la grande chancellerie sont constituées des recettes suivantes : les droits de chancellerie, les frais de pensions et de trousseaux des élèves des maisons d'éducation et les locations et privatisations d'espaces. Les autres ressources correspondent à des produits de gestion courante dont notamment la participation des familles des élèves au titre des voyages scolaires, les loyers et prestations accessoires versés par les personnels logés ainsi que le remboursement des frais de nourriture des personnels prenant leurs repas dans les maisons d'éducation.

Les ressources d'investissement quant à elles se composent principalement de la subvention d'investissement (dotation en fonds propres), de dons, de legs et de mécénats.

Après avoir enregistré en 2018 une capacité d'autofinancement (CAF) de 0,8 M€, la GCLH dégage à nouveau des ressources propres qu'elle peut destiner à son investissement. La CAF pour 2019 (*ensemble des charges et des produits de fonctionnement hors dotations aux amortissements et reprises sur subventions*) s'élève à la somme de 0,9 M€.

Pour rappel, la grande chancellerie participe au financement des travaux de restauration de la façade nord de l'abbaye de Saint-Denis à la maison d'éducation de Saint-Denis (Bâtiment classé). Au titre de cette participation, conclue par voie de convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication et prise sur les crédits relatifs à la dotation en fonds propres, il a été nécessaire de basculer la somme correspondante (250 000 € au titre de la participation 2019) de la section d'investissement vers la section de fonctionnement car l'instruction comptable (M9) de référence de la grande chancellerie ne permet pas d'effectuer une dépense au titre d'une participation à des travaux sur les comptes de la section d'investissement. Ce procédé a été acté par voie de décision, B/18/2019, soumise au conseil de l'Ordre du 3 octobre 2019. Cette décision avait été validée en amont par l'agent comptable à titre purement exceptionnel. Cette opération comptable explique la différence de montant entre la dotation en fonds propres réellement versée à la GCLH (2 397 647 €) et le montant inscrit au tableau de financement abrégé pour 2019 ci-dessus. Il en est de même

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

pour la subvention pour charges de service public inscrite au compte de résultat 2019 (Montant total réellement perçu 24 489 142 €). De la même manière, les dépenses de la section de fonctionnement sont supérieures à périmètre constant du montant de cette participation de travaux (Participation = 250 000 € - montant effectif des dépenses de fonctionnement hors participation : 5 465 787 €) et les dépenses de la section d'investissement inférieures du même montant (Montant effectif des dépenses d'investissement avec participation aux travaux : 2 119 330 €), pour une dépense qui correspond en réalité à une dépense d'investissement.

Situation financière (en milliers d'euros)	Budget initial	Compte financier	Budget initial
	2019	2019	2020
Fonds de roulement au 31/12	4 880	11 654	5 887
Trésorerie au 31/12	5 711	12 793	7 082

Le fonds de roulement est satisfaisant. Il s'élève à la somme de 11,7 M€ soit 154 jours de fonctionnement.

En 2019, la GCLH enregistre ainsi une variation positive de son fonds de roulement de 1,8 M€, ce qui traduit une amélioration de la situation financière de l'Institution.

L'important niveau de trésorerie (12,8 M€) se justifie notamment par :

- un volume conséquent de reports d'investissement (4,0 M€), incluant entre autre d'importants dons (exemple : Don Alain DELUEN pour 1,1 M€) à destination d'opérations immobilières pluriannuelles nécessitant des études préalables relativement longues (exemple : aménagement de locaux historiques pour préserver les archives de l'ordre de la Légion d'honneur – estimation 4,0 M€) ;
- un solde de valeurs mobilières de placement pour un montant de 0,9 M€ issues d'un legs datant de 1925.

Ces éléments ramènent le niveau de trésorerie immédiatement disponible à 7,9 M€, soit un montant correspondant à trois mois et 12 jours de fonctionnement (dépenses de fonctionnement et charges de personnel incluses) nécessaire au regard du délai d'attente de versement des échéances de subvention pour charges de service public (SCSP). En 2019, la grande chancellerie a perçu la 1^{ère} échéance courant février.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
Aucune destination indiquée	21 925 0	5 227 0	0 0	2 931 0	30 083 0
Total	21 925 0	5 227 0	0 0	2 931 0	30 083 0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	347	405	341
– sous plafond	347	405	341
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Emplois non rémunérés par l'établissement :

- 5 personnels, soit 1 gendarme, 2 officiers mariniers (marine nationale), 1 soldat (armée de terre) et 1 personnel civil ont été mis à disposition contre remboursement avec le ministère de l'Intérieur (programme 152) pour le premier et le ministère des Armées (programme 212) pour les autres personnels ;
- 1 personnel mis à disposition en permanence, non remboursé au ministère des Armées, soit 1 officier (armée de terre), aide de camp du Grand chancelier.

IHEDN - INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE

Établissement public, à dimension interministérielle, placé sous la tutelle du Premier ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales. Il s'adresse à un large public de civils et de militaires, français et étrangers.

La défense, la politique étrangère, l'armement et l'économie de défense, constituent les principaux champs disciplinaires des formations, longues ou courtes, dispensées aux niveaux régional, national et international.

Fort de son histoire, depuis plus de 80 ans, l'IHEDN inscrit pleinement son action dans sa mission fondatrice de renforcement de la cohésion nationale par la promotion, dans la Nation, d'une culture de défense et de sécurité nationale.

Chaque année, l'ensemble des actions de formation et d'information de l'institut concerne environ 13000 auditeurs et participants.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde					250	250
Transferts					250	250
P146 – Équipement des forces					105	105
Transferts					105	105
P129 – Coordination du travail gouvernemental	7 516	7 516	7 615	7 615	7 787	7 787
Subventions pour charges de service public	7 516	7 516	7 615	7 615	7 787	7 787
Total	7 516	7 516	7 615	7 615	8 142	8 142

Les transferts correspondent à des recettes fléchées au titre des activités internationales et actions réalisées en partenariat avec le MEAE et le MINARM.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	6 850	5 893	Subventions de l'État	7 517	7 787
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 185</i>	<i>1 072</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>7 517</i>	<i>7 787</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 296	3 726	Fiscalité affectée	150	67
Intervention (le cas échéant)	80	60	Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	190	308	Autres produits	2 881	2 736
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>190</i>	<i>308</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>0</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	10 226	9 679	Total des produits	10 548	10 590
Résultat : bénéfique	322	911	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	10 548	10 590	Total : équilibre du CR	10 548	10 590

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	512	1 219
Investissements	265	60	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		490
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	265	60	Total des ressources	512	1 709
Augmentation du fonds de roulement	247	1 649	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La fiscalité affectée correspond à la taxe d'apprentissage perçue par l'opérateur.

Les autres financements de l'état sont inclus dans « autres produits ».

L'enveloppe d'interventions se compose de l'ensemble des subventions versées par l'Institut à destination :

- des associations, qui représentent 42% du budget de l'enveloppe ;
- du soutien à la recherche (aides aux doctorants et prix scientifiques), à hauteur de 58% du budget de l'enveloppe.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 850	6 850	6 424	6 424
Fonctionnement	3 540	3 296	3 097	3 001
Intervention	80	80	59	59
Investissement	265	265	97	66
Total des dépenses AE (A) CP (B)	10 735	10 491	9 676	9 549
Dépenses de pensions civiles globales	1 185	1 185	1 072	1 072

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	10 046	9 896
Subvention pour charges de service public	7 517	7 517
Autres financements de l'État	0	270
Fiscalité affectée	150	67
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 379	2 042
Recettes fléchées	502	347
Financements de l'État fléchés	502	347
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	10 548	10 243
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	57	694
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Fédérer la communauté	0	6	6	34	34	0	0	40	40
	0	7	9	30	30	0	0	37	39
Former	0	2 661	2 417	0	0	0	0	2 661	2 417
	0	2 160	2 141	0	0	0	0	2 160	2 141
Gérer	6 850	708	708	0	0	265	265	7 823	7 823
	6 424	808	751	0	0	97	66	7 329	7 240
Informier	0	165	165	46	46	0	0	211	211
	0	121	100	29	29	0	0	150	129
Total	6 850	3 540	3 296	80	80	265	265	10 735	10 491
	6 424	3 097	3 001	59	59	97	66	9 676	9 549

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	24
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	24
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	57	690
Abondement de la trésorerie fléchée	10	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	47	690
Total des besoins	57	714

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	57	694
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	20
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	57	714
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	57	714

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Comme les années précédentes, l'IHEDN a poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses et de développement des recettes propres. L'année 2019 s'est achevée sur un solde budgétaire positif de l'ordre de 693 K€.

La sous-consommation budgétaire concerne principalement :

- l'enveloppe de personnel du fait des vacances de postes impactant la masse salariale ;
- l'enveloppe de fonctionnement et notamment aux dépenses non consommées sur opérations relatives aux recettes fléchées ;
- l'enveloppe d'investissement lié à un report de charges sur 2020 d'une dépense engagée en fin d'année 2019.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	84	92	84
- sous plafond	84	92	84
- hors plafond			

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, la consommation du plafond d'emplois prévue à 92 ETPT s'est élevée à 84 ETPT. Elle est stable entre 2018 et 2019.

L'IHEDN bénéficie de 4 ETP en MAD entrantes non remboursées du ministère des armées.

INHES-J - INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) est un établissement public administratif placé auprès du Premier ministre. Il propose des formations à des hauts responsables des secteurs public et privé, mène des travaux de recherche scientifique et produit des statistiques sur la criminalité et la délinquance. L'INHESJ organise également des conférences et publie trois revues. Les missions de l'INHESJ et son organisation relèvent des articles R 123-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde					134	134
Transferts					134	134
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur					124	
Transferts					124	
P129 – Coordination du travail gouvernemental	6 125	6 125	6 205	6 205	6 272	6 272
Subventions pour charges de service public	6 125	6 125	6 205	6 205	6 272	6 272
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	33	31				
Subventions pour charges de service public	33	31				
Total	6 158	6 156	6 205	6 205	6 530	6 406

L'opérateur a bénéficié du financement provenant de programmes de l'Etat au titre de partenariats dans le cadre de programmes de recherche.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	5 300	4 692	Subventions de l'État	6 122	6 272
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 075</i>		– subventions pour charges de service public	6 122	6 272
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 860	3 386	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	240	326	Autres produits	2 049	2 487
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>240</i>	<i>326</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>102</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	8 160	8 079	Total des produits	8 171	8 758
Résultat : bénéfique	11	680	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	8 171	8 758	Total : équilibre du CR	8 171	8 758

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	251	903
Investissements	250	155	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		219
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	250	155	Total des ressources	251	1 122
Augmentation du fonds de roulement	1	967	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 300	5 300	5 024	5 024
Fonctionnement	2 620	2 620	2 581	1 212
Intervention	0	0	0	0
Investissement	250	250	108	69
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 170	8 170	7 714	6 305
Dépenses de pensions civiles globales	1 075	1 075	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	8 112	7 574
Subvention pour charges de service public	6 122	6 272
Autres financements de l'État	150	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 840	1 302
Recettes fléchées	59	165
Financements de l'État fléchés	59	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	165
Total des recettes (C)	8 171	7 739
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	1	1 433
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Actions de formation	1 880 0	425 459	425 394	0 0	0 0	0 0	0 0	2 305 459	2 305 394
Conseil scientifique des processus de radicalisation	36 0	150 52	150 16	0 0	0 0	0 0	0 0	186 52	186 16
Département ONDRP	950 0	1 091 1 240	1 091 73	0 0	0 0	0 0	0 0	2 041 1 240	2 041 73
Études et recherches	300 0	135 55	135 54	0 0	0 0	0 0	0 0	435 55	435 54
Fonctions supports	2 134 5 024	819 775	819 675	0 0	0 0	250 108	250 69	3 203 5 908	3 203 5 768
Total	5 300 5 024	2 620 2 581	2 620 1 212	0 0	0 0	250 108	250 69	8 170 7 714	8 170 6 305

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	346
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	346
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1	1 109
Abondement de la trésorerie fléchée	0	173
Abondement de la trésorerie non fléchée	1	968
Total des besoins	1	1 456

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1	1 433
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	22
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1	1 456
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	32
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1	1 456

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'année 2019 s'est achevée sur un solde budgétaire positif de l'ordre de 2,26 M€ découlant des décaissements et des encaissements pris en compte dans l'outil. Il ne reflète pas la réalité de la gestion mais plutôt un retard dans l'enregistrement des crédits de paiements dû au calendrier exceptionnel et resserré de la fin de gestion 2019. Ainsi le solde effectif est de 1,4 M€.

Les recettes propres correspondent à l'encaissement des frais de formations délivrées par l'organisme dans ses différentes composantes (risques et crises, Intelligence et sécurité économique, sécurité et justice).

Les financements du budget général autre que la SCSP sont dans « autres produits ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	69	73	65
– sous plafond	66	73	65
– hors plafond	3		
<i>dont contrats aidés</i>	3		
<i>dont apprentis</i>			6

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'INHESJ dispose de 5,6 ETPT mis à disposition gratuitement.

OFDT - OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

L'exécution budgétaire 2019 est marquée par une évolution importante pour le financement des activités du groupement d'intérêt public (GIP) OFDT tant par le renforcement des financements pour la réalisation de son programme de travail et qu'à la suite de son installation dans des locaux du domaine public en décembre 2018.

L'année 2019 a permis la mise en œuvre des engagements financiers prévus par les membres du GIP en application de la convention constitutive modifiée en 2018. Le financement apporté par les Agences régionales de santé (ARS) pour le renforcement du dispositif TREND concerne désormais 4 sites (sur 8) pour un montant annuel de 150 000 €.

Du point de vue des charges de l'OFDT, la finalisation des opérations de déménagement de locaux du parc privé vers le parc public s'est révélée positive pour le budget du GIP. Un premier ajustement de la SCSP a été réalisé en octobre 2019 (- 200 000 €) pour tenir compte de ces évolutions et la SCSP 2020 est débasée, par rapport à celle du budget initial 2019, de 400 000 €.

Un contrat d'objectifs et de performance a enfin été signé entre l'OFDT et la Mildeca pour la période 2019-2021.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	2 763	2 763	2 805	2 805	2 557	2 557
Subventions pour charges de service public	2 763	2 763	2 805	2 805	2 557	2 557
P123 – Conditions de vie outre-mer					10	10
Transferts					10	10
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					10	10
Subventions pour charges de service public					10	10
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins					50	50
Subventions pour charges de service public					50	50
P207 – Sécurité et éducation routières						38
Transferts						38
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail					10	10
Subventions pour charges de service public					10	10

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	2 763	2 763	2 805	2 805	2 637	2 676

Les financements de différents programmes du budget de l'Etat dont a bénéficié l'OFDT correspondent principalement au versement de la contribution financière à laquelle les membres ministériels du GIP OFDT se sont engagés dans le cadre de la convention constitutive du GIP du 14 juin 2018 approuvé par arrêté du 16 septembre 2018 (Cf. annexe financière). Cela vaut pour les P123 (DGOM), P172 (DGRI), P204 (DGS), et P111 (DGT). Pour le P207, il s'agit du financement par la délégation à la sécurité routière d'une étude pluriannuelle intitulée « PERLA » confiée à l'OFDT concernant la prévention des risques routiers auprès des étudiants.

COMPTES FINANCIERS 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	2 134	1 827	Subventions de l'État	2 762	2 557
<i>dont charges de pensions civiles</i>	39	32	– subventions pour charges de service public	2 762	2 557
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 199	909	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	437	345
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	49	45	Autres produits	243	259
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	49	45	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	101	69
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	3 333	2 736	Total des produits	3 442	3 161
Résultat : bénéfique	109	425	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	3 442	3 161	Total : équilibre du CR	3 442	3 161

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	57	401
Investissements	94	62	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	94	62	Total des ressources	57	401
Augmentation du fonds de roulement		339	Diminution du fonds de roulement	37	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les autres subventions et les autres produits correspondent à des produits d'études et des recettes fléchées.

Les dépenses d'investissement ont concerné le renouvellement du parc informatique de l'OFDT (changement de serveur de messagerie et de serveur réseau, évolution des services informatiques et de l'ensemble des ordinateurs de l'équipe.) réalisées en 2019.

L'OFDT a subi une diminution de la SCSP en raison de la baisse des charges immobilières qui résultent de son déménagement de locaux loués à un bailleur privé à la Plaine St Denis pour des locaux mis à disposition à Paris par les services du premier ministre.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 134	2 134	2 005	2 005
Fonctionnement	1 151	1 102	747	814
Intervention	0	0	0	0
Investissement	94	94	62	62
Total des dépenses AE (A) CP (B)	3 379	3 330	2 814	2 881
Dépenses de pensions civiles globales	39	39	32	32

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	3 199	2 877
Subvention pour charges de service public	2 762	2 557
Autres financements de l'État	0	20
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	185
Recettes propres	437	115
Recettes fléchées	142	501
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	142	501
Total des recettes (C)	3 341	3 378
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	11	497
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Observation	1 279	758	709	0	0	0	0	2 037	1 988	
	1 525	452	495	0	0	0	0	1 977	2 020	
Support	472	310	310	0	0	94	94	876	876	
	185	219	243	0	0	62	62	466	490	
Valorisation	383	83	83	0	0	0	0	466	466	
	295	76	76	0	0	0	0	371	371	
Total	2 134	1 151	1 102	0	0	94	94	3 379	3 330	
	2 005	747	814	0	0	62	62	2 814	2 881	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	14
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	14
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	11	484
Abondement de la trésorerie fléchée	0	348
Abondement de la trésorerie non fléchée	11	136
Total des besoins	11	498

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	11	497
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	11	498
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	11	498

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les recettes propres correspondent aux subventions versées par les agences régionales de santé pour le financement du dispositif d'observation régional TREND.

Les autres financements publics sont les contributions des membres du GIP explicitées supra.

L'OFDT dispose d'un excédent non mobilisable car correspondant à des financements fléchés déjà encaissés mais non encore dépensés en intégralité. En effet, l'OFDT dispose de financements pluriannuels qui vont s'exécuter dans le cadre de dépenses fléchées sur plusieurs années (subvention ARS, projets d'études, etc.).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	28	28	26
– sous plafond	27	27	25
– hors plafond	1	1	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La différence de -2 ETPT entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par les éléments suivants : les 2 ETPT infra-annuels supplémentaires sont consommés pour des remplacements de personnels permanents ou en cas de besoin de renfort pour soutenir son activité. En 2019, il n'y a pas eu ce type de besoin contrairement aux années précédentes.

L'OFDT bénéficie de deux MAD à titre gracieux :

- une du ministère de la justice, par la direction de l'administration pénitentiaire (Programme 107) ;
- celle d'un interne en santé publique mis à disposition par l'ARS Ile-de-France. Poste vacant en 2019.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS